



UNIVERSITÉ DE NANTES

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ**

SÉANCE DU VENDREDI 14 DECEMBRE 2018

PV N°407

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE EN
ASSEMBLEE PLENIERE DU 14 DECEMBRE 2018

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université,
sous la présidence de M. Olivier LABOUX, Président de l'Université de Nantes, siégeaient à ses
côtés, M. Mohamed BERNOUSSI, 1^{er} Vice-président, Vice-président du Conseil
d'Administration, Monsieur Olivier GRASSET, Vice-président Recherche et M. Dominique
AVERTY, Vice-président Formation et Vie universitaire

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 25 MEMBRES

ADOU Caroline	Etu. T	UFR Sciences et Techniques
AFFILE Bertrand	Pers. Ext.	Nantes Métropole
ARTEAUD Nolwenn	Etu. T	UFR Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
BARON Marie-Hélène	BIATSS	Bibliothèque Universitaire
BERNAULT Carine	A	UFR Droit et Sciences Politiques
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
CARBONI Pierre	A	Faculté des Langues et Cultures Etrangères
CHENE Emmanuel	B	IAE Nantes - Institut d'Economie et de Management
CHOQUET Carl	Etu. T	UFR Sciences pharmaceutiques et biologiques
DRONNEAU Céline	BIATSS	Pôle LLSHS
DUPRÉ Thierry	Pers. Ext.	Lycée CARCOUET
GADOLLET Luc	Etu. T	UFR Droit et Sciences Politiques
GRASSET Olivier	A	UFR Sciences et Techniques
GUEVEL Arnaud	A	UFR STAPS
JAOUEN Pascal	A	Polytech Nantes
LABOUX Olivier	A	Président de l'Université de Nantes
LE LIDEC Annabel	Pers. Ext.	INSERM
LUPI Cyril	B	UFR Sciences et Techniques
MORERE Julie	B	Service Universitaire des Langues
OBLE Diane	Pers. Ext.	CGT Pays de Loire
POUPLIN Mélaïne	Etu. S	UFR Médecine et Techniques médicales
POUZAIN Yves	B	IUT de Nantes
SAMI Taklit	B	UFR Sciences et Techniques
TONNERRE Clotilde	BIATSS	Cellule d'aide au pilotage
TRICHET Valérie	B	UFR Médecine et Techniques médicales

AVAIENT DONNE PROCURATION : 9 MEMBRES

BOUSQUET Emmanuelle	B	Faculté de Langues et Cultures Etrangères
BRUNAT Stéphane	BIATSS	SUMPPS
FLEURY-BAHI Ghazlane	A	UFR Psychologie
HOUEL Stéphanie	Pers. Ext.	Région des Pays de Loire
JOLLIET Pascale	A	UFR Médecine et Techniques médicales
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE
MENUET Philippe	BIATSS	UFR Droit et Sciences Politiques
OLERON Philippe	Pers. Ext.	SIGMA Informatique
TOSTIVINT Xavier	Pers. Ext.	BEELINK SARL

ARRIVES EN COURS DE SEANCE : 1 MEMBRE

KERBART Julie	Etu. T	UFR Médecine et Techniques médicales
---------------	--------	--------------------------------------

MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS A L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES	ARRIVES EN COURS
35	25	9	0	1

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

BARBU Noel	Vice-président Développement et Partenariats économiques – Affaires financières
BENKHORIS Fouad	Directeur par intérim de Polytech Nantes
BEZAULT Valérie	Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
BIAIS Thierry	Directeur Général des Services
BRANCHEREAU Hervé	Directeur des Affaires financières
DEFOIS Serge	Directeur de Cabinet
DURAND Christelle	Rectorat de Nantes
EUDELIN Vincent	Responsable de la Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
FATTAL Paul	Vice-président Qualité et Développement durable
GASTINEAU Jérôme	Directeur de Cabinet adjoint
GAUTHIER Chantal	Doyen de l'UFR Sciences et Techniques
KEROUANTON J. Louis	Vice-président Patrimoine immobilier
LE FICHANT Françoise	Vice-présidente Ressources humaines et Dialogue social
LORET Delphine	Directrice des Relations humaines et du Dialogue social
PÉRON Marc	Directeur de la Communication
POITOU Arnaud	Directeur Ecole Centrale Nantes
SCHLAEPPI Laurianne	Directrice générale Adjointe des Services / Plan – Investissement – ressources matérielles
TEXIER Stéphanie	Directrice Générale Adjointe des Services / Affaires institutionnelles – Ressources humaines – Environnement au travail
THURIES Olivier	Agent Comptable

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 16 novembre 2018
2. Approbation de la modification du bureau
3. Informations générales
4. Point d'information sur le projet de nouvelle université à Nantes

AFFAIRES BUDGETAIRES

5. Approbation du budget rectificatif de l'exercice 2018 (après examen par la CPCA)
6. Approbation du budget initial 2019 (après examen par la CPCA)

RESSOURCES HUMAINES

7. Approbation du bilan social 2017 (après avis du CTE)
8. Approbation de la revalorisation du régime indemnitaire des personnels BIATSS de catégorie B (après avis du CTE)
9. Approbation de la majoration de l'IFSE pour les référents sureté (après avis du CTE)
10. Approbation de la modification de la liste des fonctions ouvrant droit à la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) (après avis du CTE)

FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE

11. Approbation des capacités d'accueil en DUT, licence, PACES et master (après avis de la CFVU)
12. Approbation des modalités d'accès au cycle master (après avis de la CFVU)
13. Approbation de demandes d'accréditation et de renouvellement d'accréditation (après avis de la CFVU)
14. Approbation de la modification des modalités d'exonération des droits universitaires
15. Approbation de la Charte de l'évaluation des formations et des enseignements (après avis de la CFVU)

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

16. Election d'un représentant étudiant au Conseil documentaire du Service Commun de la Documentation

AFFAIRES FINANCIERES ET COMPTABLES

17. Approbation des tarifs (après examen par la CPCA)

18. Questions diverses

LE PRESIDENT ouvre la séance à 8h00.

Dans la mesure où le procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 novembre 2018'a été communiqué aux administrateurs la veille de ce Conseil d'Administration, **LE PRESIDENT** propose de reporter ce point.

POINT 3. INFORMATIONS GENERALES

LE PRESIDENT revient sur une déclaration du Premier Ministre concernant les droits universitaires des étudiants hors union européenne. Le fait générateur, on ne le comprend pas très bien. En tout état de cause, ce principe qui a été posé n'est pas conforme aux valeurs d'universalisme, d'accueil des étudiants étrangers. L'Université de Nantes a, comme beaucoup d'établissements des étudiants qui sont dans de situations souvent fragiles. Il pense aux étudiants africains et du Maghreb. Il est important de garantir l'accueil de ces étudiants et qu'il n'y ait pas de sélection sur une base financière. C'est pour cette raison qu'il a pris position clairement et rapidement. Un certain nombre d'établissements a pris position contre ces mesures. Sorbonne Université a pris position contre cette décision unilatérale sans concertation. Le sujet de l'accueil et du meilleur accueil des étudiants étrangers est un vrai sujet. On doit pouvoir faire mieux. Penser que l'augmentation des droits est la solution brutale sans évaluer l'ensemble des paramètres de l'accueil d'un étudiant, les droits d'inscription mais aussi leurs conditions de vie, leurs conditions de réussite, c'est une erreur profonde. Il n'est pas le seul à le penser. Pour renforcer la position de l'Etablissement, il propose aujourd'hui de soutenir la déclaration suivante, faite en concertation avec le bureau :

Dans son allocution du 19 novembre dernier présentant la stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux, le Premier Ministre a, parmi d'autres dispositions, annoncé l'augmentation substantielle des droits d'inscription pour les étudiants étrangers hors Union européenne.

Si l'amélioration de l'accueil des étudiants étrangers est évidemment une nécessité, la mesure proposée n'est, pour autant, ni pertinente, ni juste. Cette augmentation concerne les étudiants parmi les plus fragiles. C'est une discrimination par l'argent qui risque de nous priver de nombreux talents. C'est aussi un coup dur porté à la francophonie qui est une chance pour notre pays.

De plus, les droits d'inscriptions ne peuvent et ne doivent pas être le moyen de compenser les sous-dotations des universités.

Les membres du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes demandent donc que cette mesure soit reconsidérée dans le respect du principe d'égalité de traitement entre usagers du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ils souhaitent que puisse s'appliquer immédiatement une première mesure concrète qui pourra être mise en œuvre immédiatement : les étudiants étrangers concernés au sein de notre établissement et qui changeront de cycle se verront exonérés des droits différenciés. Un étudiant étranger qui a donc engagé ses études dans notre établissement se verra dès lors appliquer les mêmes droits que les étudiants nationaux, quel que soit le niveau de diplôme dans lequel il souhaite s'inscrire.

Mme SAMI indique que l'équipe Ensemble remercie **LE PRESIDENT** pour cette prise de position qui est venue relativement tôt. Ils soutiennent cette motion. Ils souhaiteraient rajouter une phrase: « Le Conseil d'Administration de l'Université de Nantes soutient la position du Président et de son équipe et demande le retrait de cette mesure. Le Conseil d'Administration propose par ailleurs que cette mesure ne soit pas appliquée à l'Université de Nantes car elle est contraire à la tradition humaniste de l'Université. »

LE PRESIDENT les remercie pour leur soutien. Leur demande correspond à ce qui est écrit dans le dernier paragraphe. L'application de la mesure relève des décisions du Conseil d'Administration. Cela peut avoir un contresens. Il propose de ne pas appliquer la mesure pour les étudiants qui sont dans l'Etablissement.

Mme SAMI souligne que leur proposition est plus générale. Ils demandent à ce qu'elle ne soit pas du tout appliquée, y compris pour les primo entrants.

Mme TRICHET soutient cette prise de position qui est importante vis-à-vis d'étudiants étrangers qui sont souvent très reconnaissants envers l'institution de l'accueil et de la qualité de l'enseignement. Ce sont des étudiants qui sont aussi des porte-paroles souvent très positifs pour l'Université.

Mme CARBONI indique qu'on ne peut que souscrire à cette proposition. Il rejoint sa collègue dans son interrogation concernant la dernière phrase. Celle-ci est un petit peu ambiguë parce qu'elle semble laisser la possibilité dans l'avenir de changer de position par rapport à leur positionnement humaniste. Les étudiants déjà inscrits à l'université seront heureux de savoir qu'ils n'auront pas à payer les droits supplémentaires mais qu'en est-il de ceux qui s'inscriront sur Campus France par exemple dans les mois à venir ? Il y a une petite ambiguïté qu'il serait bon de dissiper.

Mme DRONNEAU remercie l'équipe présidentielle pour cette proposition. Elle rejoint ses collègues. C'est un doute qu'elle a eu aussi en lisant la proposition par rapport aux nouveaux étudiants étrangers. Elle a eu le sentiment que l'on pouvait effectivement leur appliquer des droits universitaires différents. Il y a une ambiguïté dans cette phrase.

LE PRESIDENT répond qu'il y a des choses que l'on peut décider en Conseil d'Administration. Ce qui est proposé, c'est de ne pas appliquer une chose qui n'existe pas aujourd'hui, un décret. Ne pas appliquer un décret pour un opérateur de l'Etat, c'est autre chose.

M. BROCHARD indique qu'ils soutiennent également la motion et qu'ils saluent la prise de position de l'équipe présidentielle qui a été très rapide suite à la déclaration du Premier Ministre.

Mme ARTEAUD salue cette motion. En l'absence de cette motion, ils en auraient présenté une. Ça a été une source d'angoisse énorme pour les étudiants étrangers. Elle rejoint le fait qu'il faudrait qu'il y ait une exonération des frais d'inscription pour tous les étudiants, pas seulement pour ceux qui changent de cycle.

Mme ADOUD indique que les élus d'Interasso s'inquiètent du sort des étudiants étrangers hors union européenne à compter de la rentrée universitaire 2019-2020 après ce qu'a annoncé le gouvernement. Ils coûtent trois milliards d'euros par an à l'Etat mais leur apport économique est chiffré à 4,65 milliards, ce qui en fait une richesse, qu'elle soit culturelle ou économique pour la France. Seuls 100 000 étudiants seraient touchés par cette mesure, ce qui n'en fait pas un gain suffisant pour pouvoir permettre d'accueillir convenablement les étudiants internationaux. Cette mesure fait donc craindre une fuite en avant vers une hausse généralisée des frais d'inscription universitaires. La formation délivrée à l'Université relève d'un service public qui doit être exercé sans discrimination de richesse, dans le principe d'égalité de traitement. Ce n'est pas aux étudiants de payer le coût d'une formation publique en compensant les sous-dotations de l'Etat pour l'enseignement supérieur. Les élus étudiants Interasso soutiennent la motion.

LE PRESIDENT souligne que la particularité, c'est que là encore, on se positionne alors qu'il n'y a pas de décret. Il souligne la force de la motion proposée. C'est ambigu de se positionner par rapport à une chose qui n'existe pas. Il souhaiterait que la motion soit votée à l'unanimité. Il remercie les administrateurs pour leur soutien. Il propose de soutenir le document en l'état.

LE PRESIDENT indique que **M. MENUET** a donné procuration à **M. POUZAIN**, **M. BRUNAT** à **Mme TONNERRE**, **Mme JOLLIET** à **Mme BERNAULT**, **Mme BOUSQUET** à **M. CHENE**, **Mme FLEURY-BAHI** à **M. GRASSET**, **Mme HOUEL** à **M. LABOUX**, **M. TOSTIVINT** à **M. LUPI**, **Mme LESTIEN** à **M. JAOUEN**, **M. OLERON** à **M. GUEVEL**.

Le Conseil d'Administration APPROUVE avec 33 voix pour et 1 voix contre la motion présentée ci-dessus.

POINT 2. APPROBATION DE LA MODIFICATION DU BUREAU

LE PRESIDENT indique que le bureau est constitué des vice-présidents et des conseillers. Le souhait de **M. BERNOUSSI** est de s'intéresser à l'ESPE. Il trouve que c'est une très bonne idée. L'ESPE telle qu'elle a été mise en place lors de son universitarisation demande un certain nombre d'évolutions parce que l'on est un peu au milieu du gué. Il y a eu beaucoup de réformes, sans trop de temps pour les mettre en place. Il y a un certain nombre de curseurs à bouger. Une loi devrait arriver en début d'année. L'ESPE a une place plus importante à prendre dans l'avenir des jeunes.

L'ESPE est une organisation académique puisqu'elle est portée par l'Université de Nantes mais elle intéresse aussi les universités d'Angers et du Mans. C'est en plein accord avec **M. BERNOUSSI** et les deux universités qu'il accompagne le souhait de **M. BERNOUSSI** de s'intéresser à la direction de l'ESPE. C'est un challenge important. Pour prendre la suite de **M. BERNOUSSI**, il a demandé à **Mme BERNAULT** d'être première Vice-Présidente. Elle est aujourd'hui Vice-Présidente à la réforme et elle a accepté cette responsabilité consciemment, avec gravité, avec doute. Il trouve que c'est un bon critère. Il choisit souvent son équipe parce qu'il y a toujours ce doute. Pour l'aider et remplacer **Mme BERNAULT** dans cette charge de la réforme de l'Université, il a demandé à **M. JACQUEMIN** d'occuper cette fonction et de rester conseiller du site de Saint-Nazaire. Il a demandé à **M. BERNOUSSI** qui connaît bien le site de la Roche-sur-Yon et dans la mesure où l'ESPE est implantée aussi à la Roche-sur-Yon, de rester dans l'équipe en tant que conseiller la Roche-sur-Yon.

Mme SAMI précise que ce qu'elle dit ne concerne absolument pas les personnes. Ensemble a toujours apprécié le Premier Vice-Président, dans tous les aspects de son travail. De même, ils ont beaucoup apprécié le travail de **Mme BERNAULT** en tant que Vice-Présidente à la réforme. Ils suivent l'avis du conseil d'école de l'ESPE et des personnels de l'ESPE qui n'ont pas du tout apprécié la façon de faire et la méthode. Ils ont appris la nomination d'un administrateur provisoire en même temps que toute l'Université sans qu'il y ait une information pour l'ESPE et surtout sans qu'il y ait une information pour le conseil d'école. Pour cela et uniquement pour cela, ils vont s'abstenir.

Mme DRONNEAU rejoint ce qui vient d'être dit. Effectivement, les personnels de l'ESPE ont trouvé que c'était un manque de considération de ne pas les avoir informés au préalable. Ce qui pose question, ce n'est pas du tout les personnes, c'est le mode de nomination de l'administrateur qui préfigure le mode de nomination du futur directeur de l'ESPE qui pose une vraie question par rapport à la légitimité qui sera offerte à ce futur directeur. On considère que l'on peut le nommer de manière assez centralisée, sans concertation et avis des personnels. Imaginer à l'heure actuelle que l'on puisse diriger un établissement sans les personnels, sans leur avis, cela pose une vraie question sur le fond. On a besoin d'obtenir une certaine relation de confiance et de légitimité pour pouvoir diriger. Ne plus pouvoir demander l'avis du conseil, donc des représentants des personnels, pose un vrai problème futur pour la direction de l'ESPE. Sur la nomination d'un administrateur provisoire, il n'y a effectivement pas d'obligation d'organiser un vote, mais ce qui a été très mal perçu, c'est de ne pas avoir été informé. Cela a été considéré comme un manque de concertation. La nomination de l'administrateur provisoire coïncide avec le départ du secrétaire général. C'est la tête de la direction de l'ESPE qui change. Ils seront très attentifs au choix du futur secrétaire général.

LE PRESIDENT répond que lui aussi.

M. CARBONI rappelle que leur définition de l'ESPE comme étant multipolaire et impactant d'autres universités est tout à fait exacte. Ce qu'il faudrait rappeler aussi, c'est que l'ESPE est une composante très particulière de l'Université qui concerne d'autres composantes. Plusieurs collègues travaillent de façon quotidienne avec l'ESPE. La formation des professeurs du premier et du second degré tient à cœur à plusieurs des personnels dans plusieurs composantes. A ce titre, tout ce qui impacte l'ESPE impacte véritablement les valeurs de l'Université.

LE PRESIDENT souligne que c'est pour cette raison d'ailleurs que dans la construction de la NUN, il a souhaité que l'ESPE soit composante, de par ses spécificités.

M. POUZAINT considère que l'on sent que l'on est à un moment charnière parce que le mandat de l'équipe actuelle et le mandat du Conseil d'Administration vont arriver à échéance en 2020. Derrière va démarrer la Nouvelle Université à Nantes, dans un contexte financier tendu. Sur les postes, c'est très tendu. La réforme de l'ESPE les inquiète. Depuis que l'ESPE est rentrée au sein de l'Université, le dossier de l'ESPE est toujours arrivé au Conseil d'Administration comme un problème. L'ESPE, ce n'est pas un problème, c'est une solution. La formation des enseignants est une opportunité et une fantastique solution de développement. La réforme de l'ESPE est « balancée » du haut, sans concertation, par le Ministre de l'éducation nationale. Ce que l'on peut constater, c'est qu'il y a un découragement. Il ne l'avait jamais constaté avant l'intégration de l'ESPE au sein de l'Université. Il y a un découragement des personnels. Il y a eu un mouvement le 12 novembre dans le secondaire et des collègues de l'ESPE étaient en grève. Ils ont le sentiment que leur présence au sein de l'Etablissement n'est plus souhaitée parce qu'il va y avoir une profonde réorganisation liée à l'impact plus fort des enseignants à mi-temps qui sont en formation dans les lycées et collèges et également au sein de l'ESPE. Il y a une profonde remise en cause. Les gens se sentent profondément remis en cause dans leur travail et un certain nombre de collègues de l'ESPE leur ont clairement dit qu'ils songeaient à quitter l'Etablissement parce qu'il n'y avait plus d'avenir. Il faut faire attention parce qu'à l'ESPE, il y a un savoir-faire. Il y a des gens qui ont subi 3 ou 4 réformes en 8 ans. Il faut impérativement que ces collègues soient confortés dans leur rôle et dans leur travail de telle manière que cela puisse continuer à fonctionner correctement.

LE PRESIDENT pense que l'on reverra le point de l'ESPE au Conseil d'Administration. Il propose aujourd'hui un changement d'équipe. Le vote sera aussi un signal sur la reconnaissance de l'engagement de l'un des leurs.

Mme MORERE indique que la majorité U2020 souligne l'ampleur de tout le travail réalisé par le 1^{er} Vice-Président, avec une connaissance très fine et technique des dossiers qui a permis d'aboutir à des prises de décision éclairées au côté du Président mais aussi en accompagnement du développement des services de l'Université. Elle le remercie. Les chantiers ont été nombreux et ils se poursuivent au sein de la future université cible. La proposition de nommer **M. BERNOUSSI** à la tête de l'ESPE est non seulement une reconnaissance mais également une garantie de sécurité pour l'Etablissement. **M. POUZAIN** a souligné le fait que très souvent les dossiers de l'ESPE arrivent en Conseil d'Administration avec une connotation négative. Elle pense que c'est exactement ce qui va changer. On va véritablement faire de l'ESPE une école rayonnante.

Elle remercie **Mme BERNAULT** pour tout le travail réalisé en vue de la future université. Elle souligne l'écoute. Il y a une immense énergie qui a été déployée, qui le sera d'autant plus avec cette nouvelle prise de fonction. C'est aussi une prise de fonction qui va permettre de redéfinir le rôle d'un Premier Vice-Président au sein de la NUN, de la même manière que seront redéfinis les contours d'autres instances et d'autres modes de fonctionnement au sein de ce nouvel Etablissement.

M. BERNOUSSI partage beaucoup de choses qui ont été dites. Il précise qu'il est proposé mais qu'il n'est pas nommé. Il passe toute la semaine prochaine sur les 5 sites de l'ESPE pour rencontrer tous les collègues. Cette décision soutenue par **LE PRESIDENT** est un engagement qui va un peu dans le sens de ce que vient de dire **M. POUZAIN**. On a rajouté un corps à l'Université mais on n'a jamais regardé de plus près. Il ne reproche rien à personne. L'IUFM a été intégré en 2007. Pendant trois ans, il y avait un statut dérogatoire. Juste après, il y a eu la LRU. L'Etablissement avait d'autres choses à faire que de regarder ce qui se passait au niveau de l'IUFM. Ils ont passé beaucoup de temps à construire la réforme de l'ESPE. Le dossier qui devait être voté au Conseil d'Administration du mois de mai a finalement été voté au mois de juillet, alors même que **LE PRESIDENT** avait une pression énorme de la tutelle pour voter le dossier. Ils ont réussi à impliquer beaucoup d'UFR et de laboratoires dans l'ESPE. Malheureusement, l'école s'est un peu refermée sur elle. Cela ne remet pas en cause la qualité des collègues, au contraire. L'objectif est d'ouvrir. C'est l'engagement de **M. BERNOUSSI**, avec le soutien du **PRESIDENT**.

M. POUZAIN apprécie les deux collègues qui vont changer d'attribution au sein du bureau, même s'ils peuvent avoir des désaccords francs sur un certain nombre de sujets. Il ne faut pas confondre le fond et la forme. La forme est très importante. Il souhaite bon vent à l'équipe qui va prendre la suite. Ça n'empêchera pas de dire lorsqu'ils sont franchement d'accord et lorsqu'ils sont franchement en désaccord.

LE PRESIDENT précise que **M. BERNOUSSI** préside le Conseil d'Administration depuis octobre 2013. Il est dans l'équipe depuis 2012, d'abord en tant que Vice-Président Formation et Vie universitaire. Le nombre de dossiers à préparer est conséquent puisque le Conseil d'Administration est juste une émanation d'une partie du travail. Il connaît peu de personnes qui ont une telle connaissance de l'Etablissement dans une granulométrie aussi fine tout en ayant la vision d'ensemble. C'est un challenge tout à fait exceptionnel. **M. BERNOUSSI** laissera la trace d'un grand 1^{er} Vice-Président.

Applaudissements du Conseil d'Administration

M. BERNOUSSI a apprécié cette instance. Ils ne sont parfois pas d'accord. Ils s'affrontent franchement. Il y a des votes contre, des votes pour. Ils ont tous œuvré pour l'intérêt général de l'Université, quels que soient leurs votes, quelles que soient leurs convictions. Dans certaines universités, on a l'affrontement de deux tendances. Il n'a jamais ressenti ça au sein de ce Conseil d'Administration. Il remercie **LE PRESIDENT** de lui avoir permis d'exercer ces responsabilités.

Le Conseil d'Administration approuve avec 27 voix pour et 8 abstentions la modification de la composition du bureau, telle qu'annexée.

LE PRESIDENT souligne le départ de **M. BIAIS** qui a trouvé un poste à Bordeaux en tant que Directeur d'Hôpital. Ils ont décidé de travailler ensemble en 2013. Il s'était engagé à l'aider lorsqu'il chercherait un poste à l'hôpital. Il le remercie d'avoir fait un travail formidable pour l'Etablissement, difficile. Il a participé à la remise en ordre de l'Etablissement, à une professionnalisation des services, un décloisonnement des services mais aussi un décloisonnement des modes de pensée, des pratiques. Il pense que **M. BIAIS** sera pour l'établissement la marque d'un grand Directeur Général des services.

Applaudissements du Conseil d'Administration

M. BAIS a pris énormément de plaisir pendant 6 ans à assumer les fonctions de Directeur général des services de l'Université. Il a eu la chance d'exercer ses responsabilités dans un Etablissement particulièrement attachant, un Etablissement qui n'a pas une position établie, donc qui doute, qui se questionne et qui avance, un Etablissement qui dispose d'un cap stratégique clair et qui porte grâce au Président, une forte ambition de développement. Il a eu la chance d'avoir un Président qui lui a laissé une grande latitude d'action pour organiser et développer les services de l'Université de Nantes. Il a eu la chance de pouvoir travailler avec le 1^{er} Vice-Président, avec des vice-présidents, deux directrices générales adjointes des services formidables, un cabinet toujours à l'écoute, des chefs de service, des directeurs de Composante particulièrement investis et engagés dans leurs fonctions et dans leurs missions. Il souhaite aussi remercier l'ensemble des administrateurs pour l'attention portée aux dossiers préparés par les services à l'occasion des différentes séances du Conseil d'Administration, avec y compris une attention renouvelée en CPCA par certains. C'est une marque d'attention importante. Il souhaite remercier le Président pour son soutien quotidien sans faille et ses précieux conseils de management délivrés le soir ou le matin durant ces 6 années. Ces conseils lui permettent aujourd'hui de revenir dans son corps d'origine, celui de Directeur d'Hôpital, pour prendre une direction d'hôpital à Bordeaux. Il remercie tout le monde et souhaite bon courage pour la suite parce que le projet qui est engagé est un projet formidable.

Mme SAMI souligne qu'ils ont souvent dit quand ils n'étaient pas d'accord mais que par contre, ils ont toujours apprécié de façon claire et sans équivoque le travail du Directeur général des services et de tous les services. Ils espèrent qu'il en sera de même pour le ou la suivante.

POINT 5. APPROBATION DU BUDGET RECTIFICATIF DE L'EXERCICE 2018 (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)

M. BARBU indique qu'il s'agit du deuxième budget rectificatif de l'année. Il a une importance pour la mise en conformité des comptes annuels avec les derniers événements de l'année tant sur les recettes que sur les dépenses. Les documents sont disponibles depuis 15 jours sur Prododoc. Il s'agit de mettre le doigt sur les éléments saillants.

Il s'agit de regarder particulièrement la situation patrimoniale. Les éléments sont donnés sur le serveur en mode GBCP, c'est-à-dire plutôt en trésorerie de caisse. Cela n'a d'intérêt que si nous les regardons sur une pluri-annualité. Ce qui est intéressant, c'est de voir comment nous prévoyons la situation budgétaire en fin d'année. A ce stade, ce qui est remarquable, c'est de constater que l'on est sur une variation de la situation de 15 millions d'euros. Ce n'est pas anodin.

Ce budget rectificatif est essentiellement sous le signe des décalages dans le temps, des décalages de projets de 2018 vers 2019, particulièrement sur le plan des investissements. Si l'on regarde les sommes les plus importantes, on peut remarquer la mise en conformité du budget avec la subvention reçue de la part de l'Etat via une dernière notification en juin, outre les éléments qui sont tombés la veille du Conseil d'Administration. Cela viendra abonder les comptes en toute fin d'année. On peut remarquer la compensation pour les dégâts occasionnés suite aux mouvements étudiants, dans les amphithéâtres en particulier. L'Etat a accompagné à hauteur d'un peu moins d'un million d'euros qui ne sera pas dépensé cette année, ce qui explique aussi un décalage plutôt favorable. Il y a également la compensation de la hausse de la CSG. Nous sommes là dans l'accompagnement normal du côté recettes d'éléments que nous verrons à l'identique du côté des charges.

Sur le budget Etat, la masse salariale est maintenue. Il y a une petite progression de 300 000 euros, dont l'accompagnement sur la loi ORE. Il y a une bonne tenue de la masse salariale et des postes. Sur budget propre, il y a un petit ajustement en fin d'année sur lequel on peut avoir plusieurs explications sans être certain de ces explications. On a plutôt une progression de la formation continue. Cette baisse pourrait être due aussi aux mouvements de l'année 2018. Globalement, on voit une reprogrammation là encore de projets pluriannuels, en particulier les projets de recherche. Cela participe à ces 15 millions de baisse du budget par rapport à la prévision initiale fin 2017.

Pour le reste, des éléments encourageants sont confirmés. Le premier budget rectificatif avait déjà été augmenté sur les formations payantes. Le produit sur les formations payantes est plutôt encourageant, plus de 13 millions d'euros. La Fondation voit des appuis toujours réaffirmés et il y a par ailleurs une petite hausse des recettes sur les colloques.

Les gros décalages concernent l'investissement. Ce sont des ajustements de fin d'année tout à fait traditionnels, pour un montant qui est important puisqu'il y a en ce moment beaucoup d'investissements et de grosses réparations, de réhabilitation de bâtiments. Les sommes s'élèvent à un million d'euros décalées dans le temps.

L'année devrait se terminer sur un résultat meilleur que prévu, à 2,5 millions d'euros, et sur une capacité d'autofinancement plutôt favorable sur cette année de 7,4 millions d'euros, avec un abondement au fonds de roulement de 3 millions et demi d'euros. Il faut cependant être prudent puisqu'il s'agit essentiellement de décalages dans le temps. Cet abondement au fonds de roulement sera décaissé sur les années suivantes. Le fonds de roulement serait de 23 millions d'euros, dont 11 millions mobilisables. Il s'agit du fonds de roulement qui est libre, qui n'est pas fléché. Tout le reste, ce sont des fonds qui sont fléchés sur des gros projets, des projets de recherche ou bien des projets patrimoniaux.

La situation budgétaire, c'est celle qui doit être votée. Elle fait apparaître un solde budgétaire de 22 millions d'euros en excédent. Ce n'est pas très significatif. C'est très intéressant à observer sur plusieurs années. C'est l'Université de Nantes qui est porteuse des fonds pour le projet Next. 14 millions d'euros ont été reçus mais non dépensés sur l'année 2018.

La masse salariale représente toujours environ 82-83 % des recettes encaissées. Il convient d'être très vigilant. Le déficit se creuse encore malgré le fait que l'Etat a bien suivi les augmentations naturelles de cette masse salariale en 2018.

La trésorerie est conséquente : + de 70 millions d'euros. Une part extrêmement importante est fléchée. Cela correspond aux fonds Next et à toutes les avances de fonds de la part de l'Etat en particulier sur les constructions de bâtiment. Tout ce qui n'est pas réalisé cette année, c'est en caisse, c'est en trésorerie. Ça sera dépensé les années d'après. Cela ne traduit en rien la santé budgétaire de l'Etablissement mais il est toujours confortable d'avoir une trésorerie positive.

Le résultat sera en équilibre très probablement fin 2018, en raison principalement du financement du GVT. C'est toujours la pierre angulaire du budget qui peut le faire basculer d'un côté ou de l'autre. Le GVT a été couvert en 2018 pour 1,6 million d'euros. Ce n'est pas la totalité du GVT 2018 mais ça représente cependant une bonne partie. Les financements de l'accompagnement de la loi ORE ont été partiellement utilisés en 2018. La dépense sera décalée sur l'année 2019. La compensation des dégradations par le Ministère va couvrir l'ensemble des réparations qui ont été mises en œuvre. C'est positif mais ce sont des décalages pour des dépenses à venir. L'élément vraiment positif, ce sont les ressources propres qui progressent tant sur les contrats de recherche que sur la formation continue. C'est une bonne chose qui est aussi très dépendante de l'engagement des personnels.

Les composantes ont sous-consommé les crédits de fonctionnement. Ils seront reportés les années suivantes, majoritairement sur des projets d'investissement. Là encore, ce sont des décalages dans le temps. Si le résultat 2018 sera certainement positif, le fonds de roulement reste stable et une partie de l'abondement au fonds de roulement concerne des projets fléchés en 2019.

M. LUPI remercie **M. BARBU** pour cette présentation. La majorité tient particulièrement à saluer le travail conséquent fait par les services pour construire ces budgets rectificatifs qui permettent aux membres du Conseil d'Administration d'avoir un suivi du pilotage financier de l'Etablissement. L'augmentation de ressources propres fait aussi partie de l'investissement de l'ensemble des collègues de l'Etablissement. Il les remercie pour le travail effectué.

M. GUEVEL remercie **M. BARBU** et le service financier pour cet exposé. Sur le plan du bilan, on peut se réjouir d'une bonne nouvelle, les ressources propres progressent, en lien avec les activités qui démontrent que l'Etablissement est rayonnant, dynamique. La Fondation capte plus de fonds. C'est l'engagement de tous les collègues sur le terrain, mais aussi la diffusion de la connaissance à travers les congrès et colloques. Ce sont des indicateurs extrêmement intéressants et valorisants pour l'Université. Désormais, les composantes, les laboratoires peuvent demander des reports. C'est une belle évolution. On n'est plus dans cette course effrénée sur les 6 dernières semaines à dépenser parce qu'il y a urgence. On peut inscrire certains projets de développement sur plusieurs années, c'est heureux.

Ce qu'il y a d'extrêmement rassurant aussi, c'est la maîtrise de la masse salariale. Cela demande des efforts de la part des composantes et des laboratoires mais ils ont désormais compris l'enjeu maintenant parce qu'il y a des occasions multiples d'échanger, de discuter. Cela permet de garder la maîtrise pleine et entière du budget.

M. POUZAIN confirme que l'analyse est la même que celle déjà faite pour les précédents budgets rectificatifs. La situation est sous contrôle mais elle est tendue. Dans le contexte actuel, c'est évidemment réconfortant d'avoir un fonds de roulement suffisant pour pouvoir faire face aux dépenses de trésorerie courante. Si l'on regarde au niveau des composantes, le ralentissement d'utilisation des crédits de fonctionnement vient aussi du processus interne de gestion qui fait que si par le processus de gestion, on ralentit les dépenses, on n'arrive effecti-

vement pas à consommer tous les crédits sur une année. C'est sûrement une gestion rigoureuse qui amène à ça, mais il faut bien être conscient que lorsque l'on gère au jour le jour le process de gestion, on peut tout à fait mettre en place un système qui va ralentir les dépenses de fonctionnement.

Si l'on veut développer les ressources propres, il faut des bras à la fois pour gérer les relations avec les acteurs extérieurs mais il faut également des enseignants pour faire les cours et notamment dans les composantes qui font beaucoup de formation continue. Le coût de frein qui a été mis sur le renouvellement des postes, cela crée des fragilités. Cela concerne aussi les BIATSS. Il y a des composantes qui se fragilisent. Si l'on veut maintenir les ressources propres, il faut aussi des emplois en face. C'est très important.

Pour souligner la fragilité de la situation de l'Etablissement qui est le lot commun de l'ensemble des universités, on joue sur l'épaisseur du trait, sur un budget de 350 millions d'euros. On est à 3 ou 4 millions d'euros. C'est extrêmement usant pour toutes les personnes qui gèrent le budget, pour le 1^{er} Vice-Président au budget mais aussi pour les collègues qui sont dans tous les services, de pouvoir assurer en même temps toutes les opérations au jour le jour et la remontée des informations pour que les décisions puissent être prises en fonction de la situation réelle. Il faut être conscient de cette situation délicate.

Mme SAMI souligne que tout le monde sait que l'effort de l'Etablissement depuis un certain nombre d'années est très important. Dans une note de la DGESIP, le Ministère indique qu'il ne renouvelle pas le GVT pour 2019 et qu'il ne reconduit pas la compensation du GVT pour 2018 pour un certain nombre d'universités. Mme SAMI demande si le GVT est reconduit pour l'Université de Nantes. Il semble que le GVT n'est pas reconduit pour les universités qui ne sont pas en difficulté, c'est-à-dire celles qui ont fait des efforts.

LE PRESIDENT répond qu'il y a une différenciation des dotations en pleine opacité. La CPU a demandé fermement à revoir tout ça.

M. LUPI a énormément apprécié la clarté du document, notamment le petit lexique qui permet de comprendre le document.

Mme BARON a beaucoup apprécié la façon dont ils ont pu en discuter et avoir des explications en CPCA.

M. BARBU remercie les services pour le travail réalisé. Lorsque l'on parle de progression des ressources propres, il ne faut pas oublier que c'est une progression du travail dans les services.

Le Conseil d'Administration vote avec 28 voix pour et 7 voix contre les autorisations budgétaires suivantes :

- 3 229,8 ETPT sous plafond et 501,4 ETPT hors plafond soit un total de 3 731, 1 ETPT
- Autorisations d'engagement dont :
 - o 255 660 173 € personnel
 - o 46 220 097 € fonctionnement
 - o 12 377 380 € investissement
- Crédits de paiement
 - o 255 660 173 € personnel
 - o 44 242 007 € fonctionnement
 - o 22 283 933 € investissement
- Solde budgétaire excédentaire de 22 630 897 €

Le Conseil d'Administration approuve avec 28 voix pour et 7 voix contre les prévisions budgétaires suivantes :

- 21 756 899 € de variation de trésorerie
- 2 473 185 € de résultat patrimonial
- 7 446 210 € de capacité d'autofinancement
- 3 502 767 € de variation du fonds de roulement

POINT 6. APPROBATION DU BUDGET INITIAL 2019 (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)

LE PRESIDENT remercie **M POITOU** d'être présent pour la première fois à ce Conseil d'Administration. Quand on partage les éléments budgétaires, on partage en profondeur la stratégie, la santé de l'Etablissement. Ce sont des éléments de confiance entre les uns et les autres pour pouvoir avancer main dans la main.

Cette semaine, il a reçu un courrier de la Directrice de la DGESIP qui a fait réagir très brutalement, très violemment un bon nombre d'établissements comme jamais. Tous les réseaux se sont activés parce qu'il y avait des éléments incompréhensibles. Dans ce courrier, il était indiqué effectivement le désoclage du GVT 2018. Le fait de socler quelque chose, c'est le fait d'intégrer une bonne fois pour toute une dotation dans la dotation pour charges de service public. L'Etablissement avait obtenu en 2018 le soclage du GVT et pouvait donc s'attendre à obtenir tous les ans la compensation du GVT. Or, on découvre ce courrier. On découvre également qu'il n'y aura pas de prise en charge du GVT en 2019 alors que ça avait pourtant été promis devant la CPU par le Premier ministre en personne.

Dans ce courrier, ce qui a fait également réagir, c'est la nécessité pour les établissements de compenser cette baisse de dotation de l'Etat par des ressources propres, notamment les droits universitaires des étudiants hors union européenne. Il y a une incohérence totale puisque la Ministre, devant le Conseil d'Administration de la CPU, avait bien insisté sur le fait que ces droits universitaires étaient là pour mieux accueillir les étudiants internationaux et non pas pour compenser un manque à gagner des établissements vis-à-vis de cette dotation. Tous les établissements les uns après les autres réagissent là-dessus. La CPU a rencontré les conseillers du Premier ministre et du Président de la République hier et a fait un communiqué. Les établissements se mobilisent par des motions dans leurs instances. Il est hors de question d'accepter ce genre de politique. Il n'est pas souhaité une réécriture du courrier de la DGESIP, ce n'est pas le sujet. Ce qui a été dit doit être fait.

LE PRESIDENT a pris la décision comme bon nombre d'établissements de présenter, en accord avec Monsieur le Recteur, le budget initial tel qu'il a été préparé. Aujourd'hui, l'Etablissement n'a pas de notification de la dotation pour 2019. Il est fort probable que le Conseil d'Administration se prononce sur la base d'éléments qui seront obtenus par la suite. En tout état de cause, si l'Etablissement applique le courrier de la DGESIP de cette semaine comme une grande partie des établissements, le budget serait présenté en déficit. Tous les établissements sont à la frontière. Si on enlève le GVT, tout le monde est en déficit. La plupart des établissements qui n'ont pas déjà voté leur budget ont choisi de voter le budget initial tel qu'il a été construit, aussi parce que certains établissements ont déjà voté leur budget, il y a une rupture de confiance très nette entre ce qui est dit et ce qui est fait.

Mme BARON rappelle ce qu'ils ont déjà dit plusieurs fois dans plusieurs instances. Eux aussi, en tant que personnels, ils considèrent qu'il y a une rupture de confiance avec l'employeur qui paye de moins en moins leurs salaires, qui est revenu au changement de mandature sur des promesses et des engagements du gouvernement précédent, ce qui ne s'était jamais vu.

M. BARBU souligne que la construction du budget d'une année sur l'autre est toujours un exercice compliqué, puisque l'Etablissement n'a jamais l'information sur les dotations de l'Etat en cette période. Ce budget a été construit sur une note plutôt optimiste d'accompagnement de l'Etat, c'est-à-dire de soclage du GVT 2018 et d'accompagnement sur le GVT 2019.

Ce budget est également construit sous le signe du développement des ressources propres, l'impact de la nouvelle contribution étudiante et du déploiement de deux projets significatifs : I-site Next et Neptune.

Il s'agit du budget le plus important depuis de nombreuses années, 376 millions d'euros contre 350 millions d'euros suite au budget rectificatif 2018. Le budget est supérieur de plus de 5,5 millions d'euros au budget initial 2018 qui était déjà extrêmement fort avec des montants conséquents. Le résultat prévisionnel est de 0,9 millions d'euros pour une variation du fonds de roulement à l'arrivée de -0,6 millions d'euros.

Les subventions des collectivités sont toujours très colorées par les projets de recherche, essentiellement. Les contrats de recherche sont subventionnés par l'Etat, par la Région, par les différents services publics. Les autres ressources de fonctionnement sont les ressources propres principalement. Les subventions d'investissement sont très importantes cette année, à 25 millions d'euros, ce qui représente un budget sur le plan des ressources en hausse de 7,4 millions d'euros. Ce budget est très coloré par le budget I-site : 9 millions d'euros seront encaissés sur l'année 2019.

Il y a une grosse incertitude sur la subvention pour charges de service public.

Sur l'enveloppe personnels, il était prévu en l'état des connaissances en fin d'année une augmentation de plus de 3 millions d'euros qui tenait à la fois aux compensations du PPCR, à la couverture du GVT et à différents accompagnements promis par l'Etat.

Concernant l'enveloppe de fonctionnement, si elle paraît en baisse, il est prévu en réalité une stagnation. A noter que dans cette enveloppe de fonctionnement, il y a les aides exceptionnelles de l'Etat, en particulier la dotation exceptionnelle pour couverture des dégâts après les mouvements étudiants et les crédits de mise en sécurité. Cela aboutit à une hausse de la subvention pour charges de service public de 2 millions d'euros .

Concernant les subventions de fonctionnement, hors subvention pour charges de service public, la prévision est de 33 millions d'euros. C'est comme souvent fortement coloré par les projets de recherche : 67 % pour les financements de projets par les Ministères, communes, départements, 79 % pour les financements venant de la Région et quasi-totalité pour les financements provenant de l'ANR. Les réponses aux appels à projets en particulier sur tous ces financements-là sont extrêmement importants pour l'Etablissement.

Concernant les ressources propres, on retrouve les éléments habituels, en particulier les prévisions des formations payantes, en hausse sensible, la valorisation de la recherche. La prévision est supérieure de 4,1 millions d'euros à celle de 2017. On retrouve également les recettes estimées sur les contrats signés avec les entreprises, les partenaires privés. Là encore, il y a une petite hausse qui vient poursuivre la hausse constatée en 2018.

Concernant les dépenses, tout dépend de cet écart entre la consommation de masse salariale sur budget Etat prévu à 232,9 millions d'euros et la dotation de masse salariale dont l'Etablissement aura connaissance dans les jours à venir qui inclura ou non le soclage du GVT 2018 et la couverture du GVT 2019. L'essentiel du budget dépend de cette dotation. Il s'agit de près de 83 % des recettes encaissées qui viennent financer la masse salariale. La masse salariale sur ressources propres est essentielle également. La prévision est de 30 millions d'euros en 2019. C'est un modèle économique de développement qu'il faut assumer.

La masse salariale augmentera de 4,1 millions d'euros sur plafond Etat. Il s'agit de l'ensemble des postes définis sur le plafond Etat, ce qui ne veut pas dire qu'il s'agit uniquement du financement par l'Etat. Il y également du financement sur ressources propres sur ce plafond Etat. L'impact du GVT sera très fort cette année : 1,8 million d'euros à effectifs constants.

Il y a également des hausses voulues par l'Etablissement pour accompagner le personnel, en particulier pour les catégories B et C jusqu'à présent. Il y a également des emplois créés. Il y a par exemple 6 emplois créés dans le cadre de la loi ORE, financés cette fois-ci sur masse salariale Etat. Il y 3 millions d'euros de plus en prévision sur la masse salariale pour accompagner le dynamisme. C'est tout à fait positif.

Les dépenses de fonctionnement hors amortissement représentent 52,5 millions d'euros. Il s'agit d'une forte hausse. Ces dépenses sont impactées par le projet Next I-site. Les dépenses de fonctionnement iront aussi globalement sur la recherche.

Les dépenses de financement s'élèvent à 31 millions d'euro, montant tout à fait remarquable cette année. Il y a beaucoup de projets relatifs à la construction. Il y a 17,4 millions d'euros sur le bâtimentaire, le gros entretien, les réparations, les rénovations et les constructions de bâtiments. Il s'agit notamment du quartier de la création (8 millions d'euros).

Le fonds de roulement progresserait légèrement de 2 millions d'euros avec une capacité d'autofinancement qui serait inférieure aux années précédentes.

C'est la vision budgétaire qui est mise au vote. Tous les documents, y compris les résolutions à voter, sont sur le serveur depuis plusieurs semaines. Le solde budgétaire de l'année serait déficitaire de 4,2 millions d'euros mais il a la même signification qui peut être accordée au budget rectificatif en excédent de 22 millions d'euros. Ce sont des décalages dans le temps. Il est normal que, lorsqu'il y a des excédents sur plusieurs années, il y ait des déficits après puisque ce sont des recettes fléchées sur des projets qui verront le jour en 2019.

Le suivi des opérations pluriannuelles est un avantage de la GBCP, notamment pour les contrats de recherche qui font la fierté de l'Université de Nantes. 145 millions d'euros, c'est tout à fait considérable.

Il y a plusieurs incertitudes en cette période de l'année, en particulier sur la compensation du GVT 2019 qui est intégré au budget mais sans aucune certitude de l'avoir. Les ressources propres devraient progresser encore et ce modèle de développement est en route. Il ne faut pas le freiner. Ne pas le freiner, cela veut dire aussi prendre en charge l'ensemble des moyens sur ce développement des ressources propres, y compris les ressources

humaines. Il faut que l'Etablissement sache assumer les recrutements aussi sur les ressources propres pour assurer un développement vertueux.

Sur les dépenses, il y a toujours une vigilance accrue sur la masse salariale. Il faut plus que jamais être vigilants sur les postes mis au mouvement en 2019, d'autant plus que le seuil de rigidité de la masse salariale contrôlée par l'Etat est toujours atteint. L'Etablissement est tout près de ces 83 %.

L'Etablissement s'est engagé à participer sur ces ressources aux investissements bâtimentaires à venir. Il faudra pour cela dégager une capacité d'autofinancement positive. C'est toujours une des conditions à la progression des investissements.

L'année 2019 a des éléments tout à fait positifs. Le principal, c'est la richesse des projets en recherche. Tout cela nécessite une grande vigilance budgétaire pour que les services et l'ensemble de l'Etablissement soient capables de supporter cette nouvelle charge de travail.

Mme DRONNEAU remercie **M. BARBU** pour cette présentation toujours très claire. Elle est un peu énervée par rapport au courrier du Ministère. Comme chaque année, ce n'est pas contre l'équipe politique que l'UNSA éducation vote contre le budget présenté mais là encore, plus que d'habitude, ça sera vraiment un vote contre le principe. Le gouvernement actuel fait preuve d'irresponsabilité à ses yeux par rapport aux universités. Il fragilise ainsi l'organisation et le fonctionnement de l'Université parce qu'il fragilise les personnels.

Le Président de la République a fait une déclaration sur des mesures salariales qui pourraient aider les salariés de la fonction publique les plus pauvres. Ça sera très compliqué d'appliquer ce qu'il propose. Etant donné que le point indiciaire est gelé, rajouter 100 euros sur un salaire équivalent au SMIC signifie qu'une partie des collègues de catégorie C va se retrouver en dessous du SIMC. Dans la mesure où c'est illégal, ils percevront une indemnité différentielle au SMIC qui n'est pas soumise aux mêmes cotisations qu'un salaire principal. Le jour où ils auront généreusement un changement d'échelon, ils perdront en net une partie de leur salaire.

Mme DRONNEAU ne comprend pas que l'on en arrive à cette fragilisation alors qu'il y a toujours cette ambition pour l'Université de Nantes et qu'ils souhaiteraient vraiment y adhérer. On les freine dans cet enthousiasme. Ils s'inquiètent vraiment sur la situation des personnels. Ça va être compliqué notamment pour les fonctions d'appui parce qu'il sera impossible de les renforcer sans moyens.

LE PRESIDENT souligne qu'il y a une posture politique un petit peu différente qu'habituellement. Voter le budget tel qu'il a été préparé, c'est affirmer vis-à-vis de la tutelle que l'on veut absolument la couverture du GVT. Voter contre, cela signifie que l'on accepte le courrier. S'il présente le budget tel qu'il a été préparé, c'est un message politique, c'est un choix politique.

M. POUZAINT considère que la question des postes a été très clairement présentée par sa collègue **Mme DRONNEAU**. Il souscrit fermement à ce qu'elle a souligné. Il souhaite parler d'un point important qui a été souligné en filigrane dans la conclusion par **M. BARBU**. Cela concerne la réforme de l'apprentissage. C'est clairement une bombe à retardement parce il y a des composantes (Polytech, les 3 IUT, les UFR de Sciences et de Droit, l'IAE) qui sont concernés par cette réforme. Cette réforme c'est un big bang dans la gestion de la formation continue. On pouvait discuter du pilotage mais au moins il y avait un pilotage par les régions. On va passer à un système où il va y avoir de fait une absence de pilotage. C'est la première inquiétude.

Par ailleurs, jusqu'à présent, dans notre modèle économique, on fixait nos coûts, évidemment en tenant compte du marché, en tenant compte d'un coût horaire de 9 euros environ de l'heure sur un contrat d'apprentissage, un contrat de professionnalisation. Désormais, les OPCA vont être transformés en OPCO, de 70 ou 80 OPCA, on va passer à une dizaine d'OPCO. Ce sont eux qui vont fournir des coûts de formation d'ici le 15 mars 2019 à France compétences. Si jamais il y a un différend entre France compétences et les OPCO, ça sera tranché par le Ministère du travail. Dans le dossier de la formation continue, l'enseignement supérieur, c'est un angle mort. Le dossier a été piloté par le Ministère du travail et dans le partage des responsabilités, le Ministère de l'enseignement supérieur a été complètement mis hors course.

Si dans la négociation on perd 10 % sur le coût de nos formations, les composantes qui font beaucoup de formation continue vont être dans le rouge immédiatement. **M. POUZAINT** est en colère contre l'incompétence de celles et ceux qui sont à l'origine de la loi qui va arriver sur la formation continue. Il faut bien comprendre que ça touche l'ensemble des établissements. Il a été dans une commission à la DGESIP en début de semaine et il y a une collègue Présidente d'université qui a conscience que l'on risque d'être en 2019 dans une situation difficile. Il faut déjà mettre beaucoup d'énergie pour faire fonctionner l'Etablissement, en remettre une louche avec cette loi, c'est scandaleux.

Il y a une incertitude que l'on ne peut pas chiffrer et que l'on ne peut pas analyser. Il va falloir être vigilant et lever les fourches s'il le faut pour pouvoir se défendre sur ce dossier-là. Concernant le projet NExt, il faut bien évidemment avancer, il faut aller de l'avant.

La recherche d'excellence, ce n'est pas suffisant. Par exemple, la transition écologique est largement absente des travaux de recherche sur l'industrie du futur. Ensuite, la question fondamentale en France, si l'on dépasse la question de l'Université, c'est la question de l'investissement productif. En France, les investissements vont vers la conception des produits, l'ingénierie mais en aucun cas vers les emplois directs productifs, ce qui n'est pas le cas si l'on regarde en Espagne, en Italie, en Allemagne. On est maintenant dans un environnement complexe. La réflexion doit être globale. Il regrette que sur le projet Next il n'y ait pas suffisamment de prise en compte des coûts fixes de fonctionnement de l'Etablissement. A une époque, quand on montait des dossiers, de recherche ou de formation, on avait moyen de payer des coûts de fonctionnement, de structure sur ces dossiers-là. Maintenant c'est très difficile. Les élus Ensemble voteront contre ce budget, pas contre le Vice-Président **Noel BARBU** qui a présenté un dossier bien ficelé, et sérieux. Ils sont en colère contre la tutelle qui n'est pas en capacité d'accompagner le développement de l'Etablissement.

M. BARBU partage l'inquiétude sur les grandes lignes concernant l'apprentissage. Il est d'accord sur le constat. C'est toujours un investissement très important des collègues. Il y a des incertitudes dès 2019. Ils sont en pourparlers avec la Région pour qu'elle abonde le budget de l'apprentissage.

Concernant NExt, il n'est pas tout à fait d'accord avec ce que **M. POUZAIN** a dit. C'est maintenant que se font les appels à projets. C'est la façon dont les collègues répondront, dont ils se feront aider par les services qui assurera un équilibre du développement de ces projets. Il est autorisé d'inclure dans ces projets de recherche les charges fixes, tous les moyens qui rentrent dans le cadre de ces projets de recherche.

Mme TONNERRE salue l'effort de l'Etablissement pour construire un budget avec de telles inconnues. Autant on pouvait se féliciter que le GVT soit soclé sur 2018, autant sur 2019 ce n'est pas le cas. Le montant 2018 (1,5 million) et l'augmentation du GVT 2019 pourront être compensés par l'inscription d'étudiants internationaux. Cela lui semble pour le moins irréaliste, voire même aberrant.

Par rapport aux ressources propres, on va être dans une nouvelle configuration sur 2019 puisqu'il y aura beaucoup de crédits fléchés, un peu plus de 31 millions d'euros. Les crédits fléchés reflètent l'engagement de l'Etablissement à réussir à lever des fonds. Il y a une réflexion à mener sur la manière dont ces crédits vont profiter à l'ensemble de l'Etablissement. Finalement, c'est tout l'Etablissement qui va être remobilisé sur les sujets Next, Neptune : les équipes de recherche, les équipes pédagogiques, les fonctions support (services administratifs, services financiers, techniques etc.). Cela va générer une charge de travail. Il ne faut pas les oublier dans la réflexion et dans la manière dont seront déployés les projets.

M. GUEVEL indique que la majorité soutiendra sans ambiguïté toutes les actions et les prises de position du Président pour le compte de l'Etablissement en vue de défendre une dotation qui soit plus juste et qui recouvre le plus possible la masse salariale Etat, notamment pour obtenir de la part du Ministère de tutelle le recouvrement du GVT. Lors de la CPCA, la majorité soulignait la nécessité dans le suivi budgétaire des années à venir, d'avoir une identification précise des budgets qui proviennent de Next et de Neptune de façon à pouvoir précisément apprécier les conséquences de l'obtention de ces financements intéressants. Il est tout à fait d'accord avec **Mme DRONNEAU** sur l'inquiétude qui existe autour de la conséquence de ce rehaussement du SMIC, dont on peut se réjouir, par rapport aux personnels notamment de catégorie C en début de carrière. Au-delà de l'inquiétude, il faut absolument trouver des réponses. Elles doivent venir du Ministère. Il faut demander des réponses de façon à pouvoir sécuriser ces situations, en tout cas apporter un soutien qui soit au moins à la hauteur.

Mme SAMI est complètement d'accord avec l'analyse de **Mme DRONNEAU** que vient de reprendre **M. GUEVEL**. Malgré les efforts de l'Etablissement et malgré le travail qui est fait aussi bien par l'équipe que par le Vice-Président Finance, plus l'Université fait des efforts, moins le Ministère les reconnaît.

Par ailleurs, il n'est pas acceptable de continuer de plus en plus à ne pas avoir de moyens structurels pour l'Université, de fonctionner uniquement sur des appels à projets. C'était déjà le cas pour la recherche. C'est de plus en plus le cas également pour les formations. En fin de compte, on ne sait pas très bien où l'on va. Par contre, dans la mesure où les élus Ensemble soutiennent la façon dont a été construit le budget et qu'ils sont pour le soclage de l'accompagnement du GVT 2018 et pour l'accompagnement du GVT 2019, ils proposeront une motion très courte après le vote pour soutenir l'équipe de la Présidence. Evidemment, ils voteront contre le budget initial 2019.

M. JAOUEN salue le travail réalisé par **M. BARBU** et les services pour cet exercice. C'est un gros boulot, précis, clairement présenté. Sur le plan de la recherche, il apprécie les documents synthétiques qui donnent une bonne vision globale des dotations par unité, incluant les partenariats (équipes d'accueil, UMR, fédérations de recherche, OSU, unités mixtes de service).

On voit aussi dans la présentation, l'importance de la dotation liée à Next qui va demander dans les années à venir une vraie mobilisation afin de la pérenniser. **M. POUZAINT** souligne avec pertinence qu'il n'y a effectivement pas assez d'aspects autour de la transition environnementale. Il a lu et relu ce document de référence pour essayer d'en tirer tout ce qu'il y avait. On y voit quand même les mots clés. Il faut s'accrocher là-dessus. Il lit : « utilisation de matières premières recyclables, gestion des déchets, efficacité énergétique, énergies marines renouvelables ». Il pense que c'est à eux aussi de répondre à ces appels d'offre en y mettant leurs colorations et leurs compétences. Il ne faut pas baisser les bras. Il croit que les équipes sont aujourd'hui mobilisées pour cela. Ils ne font pas tous de l'ingénierie de la santé. En conséquence, il faudra également miser sur l'effet d'entraînement de ces deux grands thèmes, ces deux grands piliers de l'I-site, notamment sur les autres champs thématiques. **M. JAOUEN** pense en particulier aux SHS. Il y a un beau potentiel en interdisciplinarité à développer. Il y a des travaux qui sont originaux. Ces financements vont permettre d'aller plus loin sur ces questions-là. Cela va permettre à la fois de renforcer la performance mais aussi et surtout la cohésion de l'activité de recherche sur le territoire.

M. GRASSET rebondit sur le sujet Next parce qu'il est intéressé par le fait d'entendre que c'est un sujet majeur dans le contexte de discussion du budget 2019. **M. POUZAINT** a raison quand il dit qu'il y a des enjeux majeurs dans la société sur lesquels a priori NExt ne va pas répondre. **M. JAOUEN** a aussi complètement raison quand il dit que si on lit dans le texte on les trouve. Pour autant, n'oublions pas que Next, c'est d'abord un dossier qui a été sélectionné mais qui n'est pas adopté. Nous sommes encore dans cette phase où justement on a fait un premier brouillon pour définir l'enjeu scientifique, là où sont nos forces et là où on doit aller pour être réellement visible et être une des universités fortes de demain. L'adoption, c'est 2021. La pérennisation, c'est 2021. La construction du sujet scientifique est loin d'être terminée. Elle est en cours. Elle commence avec les appels à projets. Elle commence aussi avec la mise en place d'un conseil scientifique qui vient justement d'être créé avec beaucoup plus d'acteurs qu'au départ. C'est le début de cette histoire.

M. BROCHARD remercie **M. BARBU** pour cette présentation. Il réitère les propos de **Mme DRONNEAU**. Il est effarant de voir aujourd'hui un gouvernement qui réagit sans consulter les personnes et sans prévoir quelque chose au niveau de la Fonction publique. Au sein des gilets jaunes, il y avait aussi des fonctionnaires dans les manifestants. Il n'y a pas un mot sur les fonctionnaires, pas un mot sur les conséquences que peut avoir cette revalorisation du SMIC qu'il salue par ailleurs. On a vraiment l'impression que ce gouvernement navigue à vue, qu'il est très technocratique et que derrière il ne voit pas du tout les conséquences que ça peut avoir. La note de la DGESIP est un exemple parfait de ce qu'il vient de dire. Il ne comprend pas cette vision que peut avoir ce gouvernement. De plus, concernant le budget, il pense que le gouvernement veut de plus en plus s'appuyer sur les ressources propres que peuvent dégager les établissements. Cependant, ces dernières ne doivent pas se substituer à la dotation versée. Il faut développer les ressources propres, mais ça ne doit pas se substituer à la dotation de fonctionnement général. Il trouve très courageux la présentation du budget avec le soclage du GVT. Ils soutiendront la stratégie en votant pour ce budget.

Mme ARTEAUD indique qu'ils vont voter contre ce budget. Ce n'est pas contre les personnels qui ont travaillé dessus. C'est pour des raisons politiques. Il faut un réinvestissement de l'enseignement supérieur. Elle a bien compris que si l'on vote contre, on soutient la baisse du GVT. Ce n'est pas leur cas. Il est scandaleux de compenser une baisse de budget par une augmentation des frais d'inscription des étudiants. Ce n'est pas aux étudiants de payer ce désengagement de l'Etat. C'est important de le souligner.

M. CARBONI souhaite exprimer non pas sa colère mais plutôt son regret, qu'un budget aussi vertueux que celui-ci, en raison notamment de l'effort consenti par tous les personnels et même les étudiants, ne donne pas mandat au Président en tant qu'élu, en tant que corps intermédiaire, pour exprimer d'une manière un peu plus claire, un peu plus audible les difficultés que toute la communauté universitaire vit en ce moment. Certes, **LE PRESIDENT** est l'élu d'une majorité, la majorité U2020, mais il représente tout l'Etablissement, tous les abstentionnistes, dans toutes les consultations électorales proposées. A ce titre, il serait mandaté pour avoir une parole un peu plus claire, même si **M. CARBONI** comprend les enjeux. Le projet I-site oblige peut-être à une certaine réserve, mais il pense qu'il faut parfois savoir sortir de la réserve et avoir une parole claire. On pourrait peut-être remédier à toute cette agitation autour de certains campus, d'une manière un peu plus certaine si **LE PRESIDENT** acceptait d'avoir une parole un peu plus forte.

LE PRESIDENT répond que sur les droits universitaires, il ne peut pas être plus clair. Sur ce qu'il a dit en introduction du budget initial, il ne peut pas être plus clair non plus.

Mme DRONNEAU a réfléchi et la proposition qui est faite converge peut-être plus vers la stratégie qu'elle essaye d'adopter depuis quelques années, en essayant de faire passer un message au gouvernement. Elle va donc voter pour.

LE PRESIDENT souligne que l'exercice est toujours très particulier. C'est un acte politique. Il entend parfaitement et il partage un bon nombre des remarques.

M. CHOQUET a bien compris, concernant la CVEC, qu'elle avait été prise en compte dans le budget mais quand on regarde les lignes d'un peu plus près, notamment la ligne santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives, il ne voit pas l'argent en plus. Par rapport à l'année dernière, il a bien vu qu'il y avait une augmentation des dépenses d'environ 300 000 euros pour cette ligne-là. Cependant, la CVEC correspond à bien plus.

M. BARBU répond que c'est un peu compliqué de résumer en un montant les mouvements négatifs et positifs. Dans ces mouvements il y a du négatif, il y a un montant en attente qui est celui des bourses. La CVEC est en plus, évaluée pour son intégralité, c'est-à-dire 1,4 million d'euros. Le différentiel CVEC, ce n'est pas ça. C'est 400 000 euros par rapport aux frais d'inscriptions touchés précédemment. Ce n'est pas toujours facile de comparer les budgets finaux aux budgets initiaux parce que l'on n'a pas tous les éléments. On attend l'ensemble des notifications. Il n'y a aucune baisse de budget.

Le Conseil d'Administration vote avec 28 voix pour et 7 voix contre les autorisations budgétaires suivantes :

- **3 785 ETPT dont 3 244,4 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 540,6 ETPT hors plafond d'emplois législatif**
- **346 271 820 € d'autorisations d'engagement dont :**
 - **262 774 051 € personnel**
 - **52 857 777 € fonctionnement**
 - **30 639 992 € investissement**
- **346 688 603 € de Crédits de paiement dont :**
 - **262 774 051 € personnel**
 - **52 517 575 € fonctionnement**
 - **31 396 977 € investissement**
- **342 521 942 € de prévisions de recettes**
- **Solde budgétaire déficitaire de 4 166 661 €**

Le Conseil d'Administration vote avec 28 voix pour et 7 voix contre les prévisions comptables suivantes :

- **- 3 608 841 € de variation de trésorerie**
- **931 527 € de résultat patrimonial**
- **5 904 552 € de capacité d'autofinancement**
- **- 593 128 € de variation du fonds de roulement**

LE PRESIDENT indique qu'il se fera le relais de ce vote politiquement. Il se présentera la semaine prochaine à la vice-présidence de la CPU où, comme pour l'Etablissement, il essaiera d'être le porte-parole de la globalité et de toutes les sensibilités. Il pense que ce sera une caisse de résonance aussi pour l'Université de Nantes.

Mme SAMI indique qu'ils soutiennent le fait que le budget a été construit en tenant compte du GVT, soclage pour 2018 et compensation pour 2019. Elle souhaite soumettre la motion suivante au vote :

« Le Conseil d'Administration de l'Université de Nantes s'indigne de la note de la DGESIP qui annonce le non soclage de la compensation du GVT 2018 et sa non Compensation pour 2019. Le Conseil d'Administration demande l'annulation de ces mesures et soutient l'équipe de la présidence de l'Université dans ses démarches. »

LE PRESIDENT propose de mettre au vote cette motion même si elle est caduque car ils ont obtenu de la Ministre qu'elle retire cette lettre.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 31 voix pour la motion présentée ci-dessus.

M. BARBU remercie tout particulièrement **M. BRANCHEREAU** et son équipe pour le travail réalisé. La trajectoire budgétaire de cet Etablissement est tenue, avec une équipe extrêmement solide.

LE PRESIDENT souligne qu'au-delà de leurs différences d'appréciations, l'Etablissement est solidaire. C'est une chance d'être à la tête de cet Etablissement.

POINT 11. APPROBATION DES CAPACITES D'ACCUEIL EN DUT, LICENCE, PACES ET MASTER

M. AVERTY souligne que ces capacités d'accueil ont fait l'objet d'un débat très intense et intéressant en CFVU. Il tient à souligner la qualité des échanges qu'ils ont pu avoir dans cette enceinte. Les étudiants ont été très réceptifs et pertinents dans leurs interventions. Il en profite pour les remercier ainsi que les collègues et les services.

Il présente un bilan sur les effectifs, en particulier de Parcoursup, suite à la demande de **Mme SAMI**.

Il a mis à disposition des administrateurs un certain nombre de documents. Il va en faire un résumé avec un point effectif au 19 novembre 2018, comparé avec les données officielles au 15 janvier 2018. Ce sera donc soumis à variation, puisque il y a en ce moment des étudiants qui quittent l'université, d'autres qui arrivent dans le cadre de la réorientation en particulier.

Au 19 novembre 2018, il y avait 24 024 inscrits en licence, licence professionnelle et Master. Il y a une augmentation de 1 000 étudiants par rapport à 2017-2018, qu'il faut relativiser cependant en raison des dates de comparaison.

Il y a une stabilité au niveau de la licence avec une augmentation de 400 étudiants.

Il y a une diminution en licence professionnelle à suivre avec attention pour en voir les causes. Est-ce que ce sont les fermetures des formations qui peuvent jouer ou est-ce que tous les contrats ne sont encore pas signés au 19 novembre ?

La très bonne nouvelle, c'est l'augmentation en Master et principalement en M1. Il y avait l'an dernier une baisse, année qui correspondait à la mise en place de la sélection en M1. **M. AVERTY** pense que l'année dernière il y avait une problématique de connaissance du dispositif qui a engendré, sans doute, quelques ratés.

Du point de vu des étudiants, la situation est intéressante puisqu'il y a bien une augmentation. L'Etablissement a été capable de l'absorber, certainement un peu difficilement par rapport aux moyens de l'Etablissement.

Concernant Parcoursup, il y a eu un peu moins de 49 000 dépôts de dossiers et 29 000 propositions d'affectation sur des formations non sélectives. Cela ne signifie pas que l'Etablissement n'a pas voulu proposer de places aux 20 000 dossiers delta. C'est simplement que ces étudiants-là sont déjà partis ailleurs avant même qu'une place ait pu leur être proposée.

Sur les 29 000 propositions faites, il y a eu 21 000 refus. Lorsque l'on propose des places, énormément de candidats refusent la place parce qu'ils ont fait 7 ou 8 vœux en moyenne et ils font un choix, c'était l'objectif. Il y a eu 7 383 acceptations et à la fin de la période il y a eu un peu moins de 76 % de candidats qui ont accepté définitivement la place et 24 % ont accepté avec des vœux en attente. Ces derniers candidats avaient peut-être envie d'aller ailleurs.

A la fin de la procédure, il y avait 632 candidats sur liste d'attente sur quatre formations.

Le passage d'APB à Parcoursup n'a pas changé la donne en STAPS. C'était évident puisque le nombre de places n'était pas en augmentation. Pour autant, cette année, il n'y pas eu de tirage au sort mais un examen des dossiers, un classement. Les candidats ont été pris dans l'ordre du classement.

M. AVERTY constate, en tant que Vice-Président, qu'il y a peu de courriers disant qu'il était inadmissible que tel ou tel étudiant ne soit pas pris alors que l'UFR était submergée par des demandes après ce fameux tirage au sort. C'est un point plutôt positif.

En sciences de l'éducation, tous les candidats n'ont pas pu être pris. Ils essayent de mettre l'accent sur les candidats du secteur ou de proximité. La formation sciences de l'éducation n'est pas présente dans toutes les académies. Sont du secteur, les candidats de l'académie de Nantes et ceux des académies où il n'y a pas de sciences de l'éducation. Il est très difficile de faire la part des choses entre les candidats locaux et les non locaux.

En psychologie, tout le monde n'a pas pu être pris. Par contre, ont pu être pris tous les candidats du secteur et ce, grâce à l'augmentation des capacités d'accueil validés l'an dernier.

En LEA, parcours commerce international, il est resté 61 candidats. Il y avait des places dans les autres parcours bilingues et trilingues. Tout candidat qui voulait faire une langue étrangère appliquée pouvait avoir une place s'il le souhaitait. Certains étudiants sont partis vers une licence éco-gestion parcours international par exemple.

Globalement, tous les candidats ont pu être accueillis dans la quasi-totalité des secteurs, pas plus, pas moins qu'avec APB. C'est le mode de recrutement qui a changé. La grande différence, c'est que toutes les formations où il restait des places ont été obligées d'ouvrir à la période complémentaire, ce qui n'était pas le cas avant. La seule chose que l'on peut faire, c'est proposer des parcours adaptés si on estime que le dossier ne présente pas les attendus de réussite qui ont été validés.

Pour le Master, globalement, il y a une amélioration de cette campagne car à l'échelle nationale, les campagnes dans une majorité d'établissements ont été synchronisées. Les établissements de province ont synchronisé ces campagnes. Il y a encore quelques réfractaires en région parisienne, en raison de spécificités. Il y a eu une augmentation du nombre de dossiers cette année. On est passé de 5 293 à 7 396 dossiers, ce qui n'est pas négligeable. Plusieurs campagnes ont été faites lorsque c'était nécessaire. Le résultat, c'est l'augmentation des capacités d'accueil au niveau du M1, après une baisse assez importante l'an dernier.

Sur les capacités d'accueil du DUT, de la L1 et la PACES, pour 2019-2020, il a été proposé globalement pour les DUT de maintenir les capacités d'accueil Parcoursup à l'identique, sauf pour le DUT de mesures physiques où il était demandé de baisser de 10 places pour des raisons pédagogiques. Les effectifs de l'année actuelle et des années passées montrent qu'il y a de la marge pour atteindre le seuil de 104 puisque cette année ils sont 74 étudiants.

Il faut aussi que les capacités d'accueil correspondent à une réalité. Sur les licences, il y a trois modifications de capacités d'accueil. Il était proposé de reconduire les capacités d'accueil de l'an dernier. La licence éco-gestion a demandé - 40 places. A partir du moment où l'on augmente les capacités d'accueil en L1 et que l'on travaille à la réussite des étudiants, si on augmente la réussite des étudiants, automatiquement on va augmenter les effectifs de L2 et de L3, d'où la demande qui a été formulée par éco-gestion et validée par la CFVU. Une demande aussi en LLCER, de diminuer de 10 places le parcours allemand. Il n'y a pas d'incidences puisque l'on est loin d'atteindre le nombre d'inscrits. Parallèlement, il y a une augmentation de 10 places sur la mention lettres langues pour pouvoir l'ouvrir à l'espagnol, puisque l'espagnol n'est pas une langue proposée pour les étudiants qui suivent la mention lettres langues.

Il y a eu un avis favorable à la CFVU pour l'ensemble.

Sur les Masters, les capacités d'accueil sont globalement au même niveau qu'en 2018-2019. Il y a eu des ajustements par contre pour tenir compte de la réalité des inscriptions. Là aussi, il y a des formations où il y a un nombre de places sans commune mesure avec la demande. Il faut aussi être capable de le faire, d'aligner aussi les capacités d'accueil par groupe. C'est une demande que **M. AVERTY** avait faite à certains dont les chiffres lui paraissaient toujours plus proches de la réalité du nombre d'inscrits que du potentiel que l'Établissement pouvait réellement accueillir. Il faut revenir sur des choses plus cohérentes. Pour prendre la spécificité des co-accréditations, dans certains cas il y avait des capacités d'accueil qui avaient été votées par établissement et qui correspondaient à la somme de ce qui était prévu pour l'ensemble. Potentiellement ça peut être gênant. Il faut désormais prendre en compte le fait que les mentions de droit sont toujours dérogatoires pour la sélection à l'entrée en M1. Il est possible de garder la sélection à l'entrée en M2. Il commence à y avoir des discussions à l'échelle nationale pour la basculer sur le M1. Les accords peinent. Pour autant, l'UFR Droit propose de basculer les mentions de droit pénal, sciences criminelles, droit de l'environnement et droit de l'urbanisme d'une sélection en M2 vers une sélection en M1. D'autres universités font la même chose. Si on ne le fait pas, on risque de se retrouver en difficulté l'année prochaine avec un nombre d'étudiants en M1 extrêmement important. L'ensemble de ces propositions a fait l'objet d'un débat en CFVU et d'un vote qui s'est globalement soldé par des avis favorables.

D. OBLE indique que son regard est différent. Ils ne sont pas sur les mêmes missions. Elle souhaite savoir si cette capacité d'accueil prend bien en compte le choix des étudiants et répond bien aux besoins de la société et des enjeux à venir.

Comment valorise-t-on certaines filières ? Par exemple, en sciences, les capacités d'accueil en mathématique, informatique, physique, en L1 sont de 590 et en physique-chimie, sciences de l'ingénieur, les capacités d'accueil sont de 210. On sait que ce sont des profils qui intéressent de plus en plus, à la fois les entreprises mais aussi la société. A contrario, en SVT, on est à 760. Il y a un certain nombre de candidats, qu'ils s'agissent de jeunes diplômés ou de docteurs dans ces disciplines-là, qui sont inscrits comme demandeurs d'emploi.

Concernant le Master en informatique, en M1 on est à 81 et en M2 à 97. Très clairement, cela ne répondra pas au besoin du secteur dans ce domaine-là. On constate la même chose en allemand. Aujourd'hui, on manque cruellement d'enseignants.

M. AVERTY précise que l'on manque cruellement de candidats en allemand.

Mme OBLE souligne que cela rejoint sa question : comment valorise-t-on certaines filières ? En économie d'environnement, aujourd'hui c'est un enjeu crucial, sous les métiers du conseil et de la recherche on est à 5, le management de l'innovation, aucune. C'est la même chose en nutrition et sciences des aliments. Elle s'interroge sur le redoublement.

Sur l'arrivée en M1, elle se pose la question du rôle des SUIO dans la préparation des candidatures.

M. AVERTY répond que les questions sont intéressantes mais renvoient à un débat qui a déjà eu lieu au moment de la loi ORE sur la notion de capacité d'accueil. Certains sénateurs avaient demandé à ce que les capacités d'accueil soient clairement identifiées en fonction des débouchés. L'ensemble de la communauté universitaire s'était élevée, en soulignant que le rôle de l'Université n'était pas uniquement de s'adapter à la demande du monde socio-économique.

M. AVERTY est embêté de dire que l'on va augmenter le nombre d'étudiants entrant en psychologie, sachant qu'au final, le nombre d'étudiants titulaires du titre de psychologue est plafonné. A un moment donné, il faut trouver d'autres débouchés.

Concernant les mathématiques, l'informatique, la physique-chimie, globalement l'Etablissement répond à la demande.

Concernant SVT, il n'y a pas forcément de débouchés mais il y a une demande à l'entrée. Si l'on ne prend plus que 400 étudiants, on en fait une filière qui ne sera pas en capacité d'accueillir toute la demande. On aura légitimement du côté des étudiants une montée en disant ce n'est pas normal. Pour autant, on sait très bien qu'en biologie il y a une problématique d'accès désormais en M1.

Concernant l'informatique, il y a beaucoup de demandes. C'est un débat récurrent en CFVU. Qu'est ce qui va faire la politique de l'Etablissement en termes d'orientation stratégique ? Est-ce que c'est le débouché de nos étudiants ? Si en informatique, en STAPS, on veut accueillir tous les étudiants, il faudra prendre les moyens quelque part.

Concernant l'allemand, l'Etablissement est largement en capacité d'accueillir tout le monde. On peut peut-être enlever des moyens. Pour autant, il y a des débouchés et il faut pouvoir rendre la filière attractive.

Mme TRICHET trouve que, concernant Parcursup, ce qui a été demandé à l'Etablissement de réaliser en très peu de temps est impressionnant pour finalement aucune conséquence dommageable pour les étudiants mais sûrement énormément d'énergie en interne pour les services. Pour les Masters, l'augmentation est une bonne nouvelle. Cependant, au niveau des équipes pédagogiques, avec les choix des étudiants qui sont de plus en plus tardifs, c'est très lourd.

M. AVERTY confirme qu'il y a eu une grosse demande auprès de l'Etablissement pour regarder tous les dossiers. Il a demandé à chacun des responsables des commissions d'examen de lui remonter leur appréciations, points positifs et négatifs. Il ressort plutôt des points positifs du travail qui a été réalisé. L'aspect chronophage a été noté. Il fait remonter un certain nombre d'informations vers le national. Concernant les délais, effectivement ils sont trop longs et ils vont faire en sorte de les réduire l'année prochaine au niveau des Masters pour la réponse aux étudiants. Pour autant, on n'empêchera jamais un étudiant de se réveiller au mois d'août. On pourrait leur dire non. C'est difficilement maîtrisable mais ils essayent d'améliorer les choses.

Mme SAMI remercie **M. AVERTY** pour ce bilan intéressant. Elle avait demandé ce bilan parce qu'au niveau de l'UFR Sciences, elle a constaté une diminution des inscriptions des étudiants assez importante dans certaines filières. Elle souhaiterait pouvoir comparer la différence par rapport au taux de remplissage et par rapport à l'an dernier. Quand elle a vu la diminution du nombre d'inscrits en sciences et techniques dans certaines filières, elle a été relativement étonnée et s'est demandée où étaient les étudiants. Parcoursup a demandé énormément d'énergie aux services et aux enseignants, enseignants-chercheurs qui ont dû mettre la main à la patte. On se demande à quoi ça a abouti.

Concernant les L3 professionnelles, elle pense qu'il faut reconsidérer l'idée que ces licences doivent être auto-financées, entre autre en obligeant les étudiants à être en alternance. Certains étudiants ne veulent pas être en alternance. Certains ne trouvent pas d'alternance. Quelques fois, certains trouvent des entreprises relativement loin. Avoir 2 logements et rester 2 semaines à Nantes et 2 semaines dans une entreprise en dehors de Nantes pose un certain nombre de difficultés.

M. AVERTY souhaite en reparler à un autre moment. L'objectif de ce point n'est pas d'aller sur le débat sur Parcoursup. Sur le fait qu'il y ait moins d'étudiants en sciences, il pense que cela est lié à l'ouverture d'un grand nombre de places dans les BTS. Une partie de la population qui venait peut-être par défaut à la Faculté des Sciences n'est plus là.

M. POUZANT revient sur la remarque de **Mme OBLE** par rapport à l'adaptation du système de formation à la demande des acteurs socio-économiques. Il pense qu'il ne faut pas voir ça d'un point de vue statique mais d'un point de vue dynamique. Est-ce qu'au bout du compte, l'Université ne devrait pas avoir une réflexion par rapport aux secteurs en tension sur le marché du travail et particulièrement dans la région des Pays-de-la-Loire pour, non pas délaissier les formations avec moins de débouchés, mais pour appuyer la promotion des formations sur lesquelles il y a une demande ? Il faut retourner la question et prendre ça de manière positive.

Concernant Parcoursup, il fait la constatation, que l'on soit pour ou contre, que cela a mis en lumière un certain nombre de choses. En région parisienne, on sait que cela a mis en lumière la répartition des bacheliers au sein des établissements parisiens, par exemple. Au niveau des IUT, sur l'ensemble du territoire, on remarque que ça n'a pas fondamentalement changé les recrutements. Par contre, il y a eu 2 conséquences immédiates et réelles. Le calendrier bousculé a complètement désorganisé le démarrage de l'année. Par ailleurs, on constate des démissions des étudiants plus fortes au sein des formations. Habituellement, il y avait quelques étudiants qui démissionnaient, mais il y eu cette année des démissions un peu plus importantes. Il était possible, début septembre, de compenser par ceux qui étaient encore dans le processus. Maintenant, c'est fini. Il faudra faire une analyse au bout d'un an complet de cycle universitaire pour bien avoir tous les tenants et les aboutissants.

M. AVERTY répond, sur les problèmes de calendrier, que c'est quelque chose qui a été remonté et que les vice-présidents Formation suivent de près. En accord avec les présidents d'université, ils disent qu'il fallait absolument avancer. C'est ce qui a été décidé puisque la procédure s'arrêtera plus tôt cette année. Logiquement, la rentrée devrait être plus sereine. Ce n'est pas sans poser certaines questions. Cela signifie que certaines procédures sont décalées un peu plus en amont avant les vacances.

LE PRESIDENT est d'accord sur le fait que pour l'analyse qualitative, il faut se laisser un peu de temps.

M. AVERTY souligne que pour les DUT, il s'agit du même mode de recrutement qu'auparavant.

M. POUPLIN tient à saluer l'effort qui a été fait pour accueillir des étudiants après la fin de la période normale de Parcoursup. Cela représente une centaine d'étudiants accueillis en plus. Pour les capacités d'accueil, globalement les élus Interasso sont pour, parce que les capacités stagnent ou augmentent. Cependant, ils sont plus réservés sur deux filières :

- la L1 eco-gestion, parce qu'il y a la perte d'une quarantaine de places alors qu'il y a plus de demandes dans cette filière qu'il n'y a de places ;
- le Master nutrition et sciences des aliments, parce que c'est un Master dont les cours sont sur Rennes et sur Nantes, ce qui pose des problèmes de logement pour les étudiants, des problèmes financiers.

Concernant le vote sur les capacités, **M. POUPLIN** demande si ces deux filières sont séparées du reste des capacités car elles ont déjà causées des débats en CFVU.

M. AVERTY précise qu'en CFVU ils ont fait un vote séparé parce que les étudiants quand il ont vu -40 ont eu un débat. A un moment donné, si on répond tout le temps aux injonctions en disant que l'on peut toujours accueillir tout le monde, l'Etat prendra acte et invitera l'Etablissement à accueillir l'ensemble des étudiants. Il y a des

composantes qui disent qu'elles ont des difficultés, qu'elles ne peuvent plus accueillir tout le monde. Cela participe de l'information de l'Etablissement vers l'Etat pour souligner les difficultés pour accueillir les étudiants. Si l'Etat veut que l'Etablissement accueille tous les étudiants, il faudra discuter sur comment il est possible d'accueillir tous les étudiants. Globalement, les étudiants se sont abstenus au niveau de la CFVU sur ce point-là. Il est possible de faire un vote séparé sur la licence éco-gestion. Concernant le Master nutrition et sciences des aliments, c'est un Master qui est co-accrédité avec Rennes. La deuxième année peut se faire à Nantes. L'année dernière, des places spécifiques pour entrer en première année à Nantes avaient été mises en place. Finalement, les étudiants se retrouvent dans une filière qui n'est pas adaptée au M2, ce qui pose des problèmes. Il a été décidé par l'UFR de ne pas proposer de places dans cette mention à Nantes mais de les mettre uniquement à Rennes. La deuxième année pourra se faire à Nantes. Si les étudiants veulent néanmoins pouvoir aller dans cette mention, ils seront accueillis dans une autre mention en première année mais ils n'auront pas un programme qui aura été fait correctement.

Mme MORERE indique que la majorité U2020 approuvera les capacités d'accueil. Concernant la licence éco-gestion, c'est comme si en accomplissant bien ses missions, en accompagnant les étudiants vers la réussite en L1 pour passer en L2, on se retrouvait à réduire les capacités d'accueil en L1. On va dans le bon sens. Il y a véritablement un message politique envoyé dans ce sens.

M. CHENE souligne, concernant la capacité d'accueil sur les L1 éco-gestion, que -40 étudiants c'est évidemment un message qui est envoyé politiquement pour dire deux choses :

- il y a des problématiques d'encadrement et également de rémunération des heures complémentaires ;
- on ne peut pas toujours faire plus avec moins, d'autant plus que ce sont des mesures récurrentes.

M. CARBONI revient sur ce message politique qui est censé être envoyé à ceux qui gouvernent. Il était de ceux qui attendaient de la part du Président une voix un peu plus ferme par rapport à leurs difficultés. Il regrette très profondément que ce soit les futurs étudiants, que ce soit les bacheliers qui fassent les frais du bras de fer avec ceux qui gouvernent.

LE PRESIDENT pense qu'ils font d'avantage les frais d'une décision politique de l'Etat s'ils sont accueillis dans de mauvaises conditions.

Mme SAMI souligne la perversité, le problème de ces capacités d'accueil. Elle pense que l'on déroge de cette façon-là à la mission de service public de l'université. La mission de l'université est d'accueillir tous les étudiants et de les faire réussir là où ils peuvent réussir au maximum. Il y a de moins en moins de moyens, donc les capacités d'accueil sont de plus en plus imposées. Elle comprend le discours mais dans le principe il faudrait dire : « notre mission de service public est d'accueillir tout le monde ». C'est à l'Etat de donner les moyens pour que cette mission soit accomplie. Si l'on accepte que les capacités d'accueil soient de plus en plus diminuées parce que l'Etat ne donne pas les moyens de faire fonctionner l'Université, on tourne en rond. C'est la raison pour laquelle elle votera contre les capacités d'accueil malgré le travail réalisé.

LE PRESIDENT souligne que là aussi c'est compliqué parce que si l'on vote contre, cela signifie que l'on accepte de prendre tous les étudiants sans les moyens, c'est-à-dire de mal les accepter.

M. GUEVEL rebondit sur ce que disait **Mme OBLE** au début du débat. En effet, croiser les enjeux de la société et les vœux des étudiants, des néo-bacheliers, c'est important mais aujourd'hui on constate que 50 % des néo-bacheliers choisissent quatre filières de formation : PACES, Droit, Psychologie, STAPS. Pour la société et son développement, son dynamisme économique, c'est un vrai problème. Ce sont des belles filières mais ça pose véritablement question. Comme par hasard, ce sont des filières que l'on ne trouve pas au lycée. C'est une vraie problématique sociétale intéressante et passionnante.

M. GUEVEL s'applique au Conseil d'Administration une ligne de conduite : ne pas s'intéresser à la filière qu'il représente par ailleurs. En revanche, il est étonné de voir que dans ce débat, jamais la filière STAPS n'a été évoquée. C'est celle qui pose le plus de questions aujourd'hui et qui est la plus préoccupante pour l'Etablissement. Il aura l'occasion avec d'autres d'en reparler dans un autre contexte.

Mme OBLE n'est pas surprise que ce soit majoritairement en droit par exemple ou en médecine, parce que par tradition ce sont des formations universitaires et qu'il n'y a pas d'autres écoles que l'université. C'est assez logique.

LE PRESIDENT précise que c'est vrai pour la médecine mais pas pour le droit.

Le Conseil d'Administration approuve avec 28 voix pour et 7 voix contre les capacités d'accueil en DUT (1ère année), LICENCE (1ère année), PACES et MASTER pour l'année 2019-2020.

POINT 12. APPROBATION DES MODALITES D'ACCES AU CYCLE MASTER 2019-2020

M. AVERTY indique qu'il y a eu un débat en CFVU sur ces modalités. Ce sont exactement les mêmes procédures que celles qui existaient jusqu'à présent, sauf qu'ils les ont réécrites et qu'ils les ont mises dans un même texte de manière à simplifier la vision et les différentes procédures. Il pouvait y avoir des documents qui avaient tendance à se contredire. Tout a été remis dans un document unique dans lequel ont été précisés les éléments qui pouvaient constituer les dossiers de candidature. C'est important afin que ne puissent pas être demandées des pièces hors cadrage. Les calendriers des campagnes de recrutement sont annexés aux documents, et ce afin de synchroniser les campagnes à l'échelle nationale.

Mme OBLE demande, concernant les redoublements, comment ils sont pris en charge et quel est le rôle du SUIO dans la préparation pour les candidatures à l'entrée du M1.

M. AVERTY répond que le SUIO est à disposition de tous les étudiants pour répondre à toutes leurs questions sur les orientations. Le SUIO n'a pas vocation à prendre les étudiants par la main pour leur proposer une orientation. Ça se travaille aussi dans le cadre des formations. Il y a des UE spécifiquement sur le projet personnel et professionnel de l'étudiant. Dans toutes les formations, il y a cette préparation à l'orientation, que ce soit pour un débouché professionnel ou une poursuite d'études en Master.

Le Conseil d'Administration approuve avec 28 voix pour et 5 voix contre :

Article 1

Les modalités de sélection prévues aux articles suivants s'appliquent pour :

- L'admission en première année de master dont la mention dépend des capacités d'accueil fixées par l'Université de Nantes pour l'année 2019-2020 ;
- Par dérogation, l'admission en seconde année du cycle master lorsque la formation figure dans la liste des intitulés de mention du diplôme national de Master fixée par le décret susvisé pris en application de l'article L.612-6-1 du code de l'éducation ;
- Par dérogation, l'admission en seconde année du cycle master, dont la mention dépend de capacités d'accueil pour l'accès en première année, mais pour lequel le candidat, ayant validé cette première année, n'a pas été soumis à sélection pour l'intégrer.

Article 2

L'admission en première ou seconde année dans ces mentions de master est subordonnée à l'examen du dossier du candidat, et le cas échéant, sur décision de la commission responsable de la mention, à un entretien.

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission responsable de la mention.

Article 3

Le dossier de candidature est constitué des pièces ci-après énoncées :

- un dossier détaillé du cursus suivi par le candidat permettant notamment d'apprécier les objectifs et compétences visées par la formation antérieure ;
- les diplômes, certificats, relevés de notes permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies* ;
- Selon les formations il pourra également être demandé au candidat de fournir les pièces suivantes** :
- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation exposant le projet professionnel*** ;
- une lettre de recommandation d'un enseignant de la formation et/ou du responsable du stage suivi par le candidat ;
- une attestation spécifique à la nature des enseignements de la formation visée.

- * *une traduction certifiée conforme est demandée pour les pièces en langue étrangère.*
- ***des variantes en plus du français pourront être demandées en Allemand, Anglais, Espagnol et Italien pour certaines pièces.*
- *** *les lettres de motivation pourront être demandées manuscrites ou rédigées par traitement de texte.*

Article 4

Il est possible de candidater à plusieurs mentions.

Les étudiants candidatant à une mention devront classer le ou les parcours types pour lesquels ils font acte de candidature dans cette mention afin d'indiquer leur ordre de préférence.

Article 5

Les candidatures à une inscription en M1 ou M2 se font par l'utilisation du télé-service mis à disposition pour cela et accessible depuis le site internet de l'Université.

Article 6

Les dates limites de dépôt des dossiers en vue d'une inscription, au titre de l'année universitaire 2019-2020, dans une des mentions précitées, sont fixées par formation dans les calendriers annexés.

Article 7

En cas de places disponibles dans les formations concernées par la sélection, une seconde phase de candidature pourra être organisée.

Cette seconde phase fonctionnera selon les mêmes modalités que pour la première phase.

Article 8

Le Directeur Général des Services est en charge de l'exécution de la présente délibération.

Article 9

La présente délibération sera publiée et transmise au Recteur de l'académie de Nantes.

POINT 13. APPROBATION DE DEMANDES D'ACCREDITATION ET DE RENOUVELLEMENT D'ACCREDITATION

M. AVERTY indique qu'il y a deux demandes de renouvellement d'accréditation. En 2017, deux formations ont été accréditées pour deux ans et non pas cinq ans comme les autres. Il s'agit de la licence de psychologie car il était reproché à cette licence de ne pas avoir de stage. Il avait réussi à négocier un délai pour pouvoir le mettre en place. Il y aura désormais un stage en L3. Concernant la licence professionnelle gestion des achats et des approvisionnements, la DGESIP avait indiqué qu'il y avait un taux de poursuite trop élevé en Master, ce qui n'est pas la vocation d'une licence professionnelle. Les collègues ont fait la preuve qu'ils avaient réussi à diminuer le taux de poursuite d'études (60% à 26%). Pour pouvoir avoir une accréditation, il faut avoir monter en avance de phase. Il y a déjà des retours positifs de la part du Ministère sur l'accréditation. Il ne manque que le vote du Conseil d'Administration.

Par ailleurs, il y a une nouvelle demande d'accréditation pour une mention management et commerce international de l'IAE qui est un transfert de certains parcours qui étaient vraiment trop axés sur ce côté international dans la mention MAE. Il y a eu un avis favorable de la CFVU pour cette création qui n'a pas d'impact.

Mme BARON demande si les étudiants qui ont obtenu la licence professionnelle gestion des achats et des approvisionnements et qui sont allés en Master ont obtenu le Master.

M. AVERTY répond qu'il ne sait pas car ils ne sont pas à l'Université de Nantes. L'Etablissement a une politique de ne pas accepter les étudiants de licence professionnelle en master directement. Il y en a très peu à l'Université de Nantes. Pour autant, il y en a qui vont dans des organismes privés. L'Etablissement doit remonter auprès du Ministère chaque année les taux d'insertion des étudiants. Les licences professionnelles n'insèrent pas les étudiants à ce niveau-là. Une licence professionnelle coûte de l'argent. Si elle ne remplit pas sa vocation première qui est une insertion professionnelle, elle n'a plus vocation forcément à être accréditée. C'est la raison pour laquelle le Ministère avait accrédité cette formation uniquement pour deux ans, à charge pour l'Etablissement de prouver qu'il répondait bien aux textes réglementaires qui indiquent que la licence professionnelle doit mener principalement à l'insertion professionnelle.

Mme BARON souligne que les étudiants en licence professionnelle sont souvent des personnes qui sortent de filières plutôt professionnelles. Cela signifie que quelqu'un qui se serait découvert une appétence pour les études universitaires en licence professionnelle ou avant est bloqué.

M. AVERTY répond que la licence professionnelle, c'est une seule année, la 3^{ème} année. Si l'étudiant était dans un DUT, un BTS, il peut très bien se réorienter ensuite vers une licence. La licence professionnelle n'est pas un marche-pied pour aller vers le Master.

Mme OBLE ajoute que dans le recrutement, on aura plutôt tendance sur ce secteur-là à rechercher plutôt des M1 ou M2.

M. AVERTY souligne que cela rejoint ce qu'il dit : est-ce que l'on a besoin d'avoir une licence professionnelle dans ce secteur ?

M. POUZAINT concernant la question de la poursuite d'études en règle générale et en particulier après une licence professionnelle, il pense qu'il faut que tout le monde balaie devant sa porte, les universités en particulier. Peut-être pas à Nantes mais dans certaines universités, les licences professionnelles garnissent les rangs dans certaines spécialités de première année de Master et remplissent aussi des formations d'ingénieur au sein des universités. Quand on fait du suivi de licence professionnelle, on se rend compte que dans certaines entreprises, les entreprises sont prêtes à accompagner l'étudiant en licence professionnelle par alternance et ensuite en école d'ingénieur ou en Master. Ce n'est pas seulement la demande sociale des étudiants, c'est aussi la demande du tissu économique. La poursuite d'études, c'est quelque chose qui est complexe. Il ne faut pas d'analyse manichéenne. Il y a des dynamiques propres qui sont liées aux familles, aux étudiants, au tissu économique, aux acteurs.

La Ministre a dit, lors de la première réunion de concertation sur la formation professionnelle, qu'il y avait trop de poursuite d'études avec la licence professionnelle. C'est beaucoup plus compliqué que ça. Ça veut dire qu'il faut que notre discours soit clair. Nous ne sommes pas responsables de tout ce qui se passe autour de nous.

M. AVERTY souligne que c'est la raison pour laquelle il leur demande d'accepter de remonter une demande de prolongation de cette accréditation jusqu'à la fin de l'accréditation de l'Etablissement pour permettre à cette licence professionnelle de continuer à exister puisque globalement, si le Conseil d'Administration ne vote pas cette demande d'accréditation, la licence professionnelle ne sera pas ouverte l'année prochaine.

LE PRESIDENT est d'accord avec la remarque de **M. POUZAINT**. Il fait le pari que le pôle sciences et technologie sera de nature à ce que ce que les uns ou les autres s'y retrouvent de manière plus subtile et plus lisible qu'aujourd'hui.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 35 voix pour les dispositions suivantes :

Article 1

Les demandes de renouvellement d'accréditation pour la licence de Psychologie et la licence professionnelle Gestion des Achats et des Approvisionnements, seront déposées auprès du Ministère, pour une ouverture des formations à partir de septembre 2019.

Article 2

La demande d'accréditation pour la mention « Management et Commerce International » sera déposée auprès du Ministère, pour une ouverture de la formation à partir de septembre 2019.

Article 3

Le Directeur Général des Services est en charge de l'exécution de la présente délibération.

POINT 4. POINT D'INFORMATION SUR LE PROJET DE NOUVELLE UNIVERSITE A NANTES

Mme BERNAULT indique qu'il y a deux points :

- un point sur l'accompagnement des personnels dans le cadre de l'adaptation de l'administration, réalisé par **Mme TEXIER**, Directrice Générale Adjointe ;

- un point sur l'identité de la Nouvelle Université et le travail qui a débuté pour définir notamment le nom et l'identité de la Nouvelle Université.

Depuis le mois de septembre, le groupe de travail gouvernance s'est réuni à un rythme assez élevé pour aborder la question de la répartition des compétences et de la gouvernance des pôles. **Mme BERNAULT** tient à remercier tous les collègues et les étudiants qui participent à ce groupe. Les travaux n'ont pas été inutiles puisque une étape importante a été franchie. Deux jours avant ce Conseil d'Administration, ont été présentés au groupe de travail les arbitrages qui ont été rendus par les fondateurs sur la répartition des compétences et sur la gouvernance des pôles. Sur la répartition des compétences, le taux de validation des propositions du groupe de travail est de 98 %, les 2 % restants étant simplement des précisions qui ne vont pas à l'encontre des propositions du groupe de travail. Ces éléments vont être partagés avec l'ensemble de l'Etablissement début janvier, avec toutes les instances, et donneront lieu à une séance du Conseil d'Administration dédiée à cette question pour permettre aux administrateurs de s'emparer de ce sujet et d'en débattre pleinement, avec le temps nécessaire.

Mme SAMI fait partie du groupe de travail gouvernance. Elle aimerait qu'on ne refasse pas la même erreur que celle qui a été faite à l'époque des statuts de l'UBL. Elle aimerait que ce qui est discuté dans le groupe de travail fasse des allers-retours avec le Conseil d'Administration, et ce afin de ne pas arriver un jour avec des statuts où l'on ne peut pas changer une virgule. Il est très important que les membres du Conseil d'Administration puissent avoir connaissance en amont de ce travail et qu'ils puissent en discuter avant. Elle aimerait qu'il y ait des allers-retours avec les Conseils d'Administration de l'Ecole Centrale, de l'Université, l'INSERM et le CHU de Nantes. Elle aimerait en tout cas que ce soit le cas au niveau de l'Université de Nantes.

LE PRESIDENT répond qu'ils vont essayer de faire au mieux en ce sens. Il lui semble que la dernière fois, ils avaient aussi sollicité l'expression diverse du Conseil d'Administration pour la rédaction des statuts. Ils essaieront de le faire pour la rédaction des statuts de la nouvelle université.

M. GUEVEL souligne que **Mme BERNAULT** vient d'indiquer qu'il y avait un rendez-vous programmé. Ensuite, il y a des représentants du Conseil d'Administration dans ce groupe de travail. Il souhaite souligner au nom de la majorité un point important. Il y a eu 18 réunions du groupe de travail gouvernance. C'est un travail qui est assez représentatif et impressionnant en matière de coconstruction parce qu'ils sont partis de pages blanches, de tableaux vierges et ils ont débattu à 15 reprises. Ce groupe, qui a réuni plus de 60 personnes, a proposé et construit ces propositions qui ont été adressées au groupe des fondateurs qui a proposé deux ou trois arbitrages mais parce que le groupe ne s'était pas positionné, n'avait pas tranché sur certaines questions. C'est un vrai bel exemple de coconstruction mais c'est extrêmement coûteux et chronophage. C'est pourquoi parfois l'exercice est difficile. Coconstruire, ça a un coût.

M. GUEVEL félicite **Mme BERNAULT** et **Mme ROY** qui sont les chefs d'orchestre de toute cette dynamique et de ce gros travail. Ça s'est passé avec beaucoup de savoir-faire et d'intelligence, avec une vraie expertise en la matière parce que ce n'était pas gagné car dans ces groupes de travail il y avait des approches parfois très opposées, une défense de positions. Il a fallu tenter de mettre d'accord tout le monde, en tous les cas arriver sur des propositions qui collectivement font consensus, même s'il peut y avoir à la marge quelques débats, notamment entre certains représentants de pôles différents, aux caractéristiques différentes.

LE PRESIDENT remercie **M. GUEVEL** pour cette intervention presque émouvante parce que l'on arrive, il l'espère, à faire la preuve de la coconstruction. C'est un gros challenge. Le groupe de travail a facilité le travail des fondateurs, dans un esprit extrêmement positif et constructif. Les fondateurs se sont positionnés sur les 2 % de points qui n'avaient pas donné lieu à consensus. 98 % du travail avait déjà été fait.

Mme SAMI souligne que la participation à ce groupe de travail était très prenante, très fatigante. Ça s'est toujours passé de façon très agréable. Elle remercie **Mme BERNAULT** pour son écoute et la façon dont elle a travaillé.

Mme TEXIER rappelle, concernant l'adaptation de l'administration, quelques échéances de l'an passé.

L'état des lieux de l'administration conduit à la fois par les services centraux, en lien avec les composantes par le biais des secrétaires généraux de composante, a permis de réaliser un travail assez fin de descriptif des processus et des compétences sur 14 filières métier. Trois filières ont été identifiées comme étant prioritaires. Cela ne signifie pas que les autres ne vont pas être traitées dans le cadre de la démarche. Pour autant, les filières métier suivantes sont à prioriser : finance et aide au pilotage, gestion des ressources humaines, appui à la recherche et aux projets académiques. Il y a un triple enjeu de déconcentration, de mutualisation mais également de structuration. C'est aussi l'occasion de repenser l'organisation.

Pour accompagner la déclinaison opérationnelle du projet NUN dans sa dimension RH, trois dispositifs seront mis en place.

Un prestataire accompagnera l'Etablissement. L'appel d'offres a été lancé ces derniers jours avec pour objectif : l'analyse des ressources existantes par filière métier, l'accompagnement dans l'analyse des processus de gestion et leur évolution nécessaire au regard de la structuration future de la nouvelle université, la définition de l'organisation cible mais également de la trajectoire pour l'atteindre. Par pôle, on va certainement avoir des trajectoires différenciées pour atteindre l'administration cible. Il y aura un appui pour proposer une méthodologie et des dispositifs d'accompagnement qui vont privilégier la collaboration et la co construction. On retient l'idée et l'exemple du groupe de travail gouvernance. L'idée est de permettre à chacun, à chaque niveau, à chaque échelle de responsabilité de s'approprier le changement et d'en être acteur.

En interne, deux recrutements sont en cours. Un premier recrutement concerne l'accompagnement individuel. Une personne dédiée sera à disposition de l'ensemble des personnels impactés de près ou de loin par le projet de Nouvelle Université. La mission de cette personne sera de conseiller, orienter et accompagner les personnels sur le plan individuel. Enfin, une personne chargée de projet RH sera l'interface entre le prestataire et l'Etablissement ainsi que l'équipe projet en place à ce jour.

Mme BERNAULT souligne que tous les pôles n'avanceront pas forcément au même rythme. La trajectoire pourra donc être différente selon les pôles et selon la situation de départ des pôles.

Mme MORERE remercie **Mme TEXIER** pour cette présentation et ce point en termes de méthodologie de travail et d'accompagnement des personnels sur le volet RH. C'est une superbe opportunité d'accompagner la montée en compétence des personnels. Voir que c'est structuré et anticipé de cette façon-là, c'est très rassurant.

M. GUEVEL souligne que **Mme TEXIER** incarne tout à fait bien ce sujet et ce volet-là de l'adaptation de l'administration. C'est aussi l'occasion de dire à **M. BIAIS** à quel point il va manquer à ce projet, même s'il est extrêmement bien accompagné, soutenu par deux adjointes qui font un travail admirable. En raison de sa connaissance de l'histoire et l'émergence de ce projet, de son implication dans une réorganisation des services et de l'administration depuis 6 ans où il a produit un travail admirable qui était nécessaire, le savoir à nos côtés pour basculer vers ce nouveau modèle aurait été rassurant. La pression est forte pour celles et ceux qui prendront le témoin. Ça va bien se passer. Tout le monde va y mettre du sien. Quand l'administration est bien tenue, les élus peuvent se concentrer sur tout autre chose. C'est agréable que l'administration soit bien tenue parce qu'au moins le bateau peut avancer grâce à tous ces services. Le capitaine n'a qu'à donner la route à suivre. C'est un peu ce qui se passe depuis quelques années au sein de l'Université. Il imagine combien cela doit rassurer les élus, l'équipe présidentielle et rendre la tâche plus confortable.

Mme BARON reconnaît tout le travail qui est fait, le sérieux. Cependant, les collègues subissent beaucoup de réorganisation les unes après les autres. Ces restructurations vont changer beaucoup de choses, ce qui est source d'inquiétudes. Il y a des interrogations de plus en plus inquiètes dans les services communs. Quid des services communs ? On l'avait vu dans la feuille de route mais elle le voit beaucoup moins dans tous les éléments présentés ensuite.

Mme TEXIER rappelle, notamment sur la fonction que devra assumer le chargé d'accompagnement RH sur le volet individuel, qu'il est prévu, pour l'ensemble des personnels qui à un instant dans leur carrière se questionneront par rapport au projet de la NUN.

On est sur une entrée filière métier, filière de gestion. On est plutôt sur l'organisation des pôles. Pour autant, le projet de la NUN ne va pas conduire à ne plus s'intéresser aux autres. On met aussi des moyens en place pour pouvoir continuer à s'intéresser aux autres services et métiers qui ne sont pas directement impactés par la NUN. Ce n'est pas l'un ou l'autre. On est sur une démarche qui vise à accompagner l'ensemble des personnels qui à ce jour ou demain en auraient besoin.

Mme BARON pense que sur l'organisation en termes de façon de travailler, elle ne voit pas comment il ne pourrait pas y avoir d'impact sur le SCD avec la NUN et le fonctionnement polaire. Ils ont des missions avec tous les pôles. Ils ont des missions professionnelles qui sont faites nulle part ailleurs.

M. BIAIS précise que cet accompagnement du changement sera financé grâce aux crédits Next. Quand on parle de Next comme source de ressourcement, là typiquement l'accompagnement du changement est prévu dans le cadre de Next. On parie sur la simplification, la suppression des doublons. Grâce aux crédits Next, notamment les frais de gestion qui seront prélevés sur les nouveaux projets, on va pouvoir développer de nou-

veaux métiers d'appui, toutes fonctions confondues, y compris la documentation. Il n'y a pas d'économies de prévues sur ce chantier. Il y a des renforts et des créations ciblées qui vont aussi intervenir parce que l'on sait très bien que par Next, par Neptune, il va y avoir aussi nécessité de consolider, de renforcer des fonctions supports. Ce sont des renforcements qui seront ciblés mais qui seront importants.

Mme TONNERRE indique qu'il lui semble judicieux et raisonnable d'identifier certaines filières de gestion métier pour commencer le travail et de ne pas se lancer sur l'ensemble des fonctions même si peut-être que certaines fonctions qui sont moins touchées auront envie de participer à ce mouvement. Sur la filière finance, aide au pilotage notamment, on s'inscrit plutôt dans la continuité de ce qui a été fait ces dernières années. Il y a déjà des services polaires dans certains pôles, les services financiers de proximité polaire. Il s'agit plutôt de renforcer le développement des compétences et d'arriver encore plus à une adéquation entre les besoins des pôles et les compétences métiers. C'est aussi un des éléments qui a été rappelé aux personnels et qui est de nature à rassurer. Il a été dit et redit qu'il y aura possibilité de mobilité fonctionnelle pour les agents qui le souhaitent mais pas de mobilité forcée ou subie.

Mme TEXIER précise que le SCD ne sera pas impacté par l'organisation de la NUN. En revanche, dans la prestation d'accompagnement, certes trois filières ont été ciblées, pour autant, une ligne a été ouverte dans cet accompagnement par ce prestataire pour permettre à chaque direction, service qui aurait besoin d'un accompagnement pour une réflexion autour de son mode de fonctionnement avec la construction des pôles. Cette prestation peut donc être ouverte au bénéfice d'autres filières ou d'autres services qui pourraient ressentir le besoin de s'interroger sur son fonctionnement au regard de l'organisation polaire de demain.

M. POUZAINT voudrait revenir sur la vraie vie, la vie de tous les jours au sein des services. Si on regarde les membres du Conseil d'Administration, pour beaucoup ils ont des responsabilités dans des composantes ou ne sont pas directement en prise avec le fonctionnement réel de l'Université au jour le jour. Il y a beaucoup de collègues catégories C BIATSS qui voient arriver les réorganisations. On est dans ce que les technologues appellent l'amélioration continue. On est dans le changement permanent et l'adaptation compte tenu de toutes les contraintes techniques et financières. La semaine dernière, il a contacté un collègue qui est responsable dans une UFR à propos du blocage pour avoir des informations. La première chose qu'il a évoqué, c'est son service administration et puis pédagogie pour la gestion des relations avec les étudiants, en disant qu'au bout du compte, ce service était entre le marteau et l'enclume. Entre l'administration du haut, les demandes contradictoires des enseignants qui pour certains gèrent leur petite entreprise privée dans le service public, il y a des contraintes fortes. Il faut que l'on écoute impérativement les collègues qui sont pour beaucoup sur des tâches pérennes et pour certains sur des contrats précaires. Il n'y a aucun procès d'intention. Il faut regarder la vraie vie. Beaucoup de collègues subissent les réorganisations successives. Il faut en tenir compte. Au sein du Conseil d'Administration, il n'y a que des chefs, que des responsables qui prennent les décisions. Ce n'est pas péjoratif, ce sont des gens qui ont une reconnaissance dans leur travail. Il faut être capable d'écouter et de prendre en compte le fait que toutes les difficultés de gestion imposent au bout du compte, au bout de la chaîne, des contraintes fortes sur les collègues qui ont des petits salaires, 1 050 euros nets par mois, qui sont en CDD et qui pour certains ont des formations de niveau bac+3 ou plus.

LE PRESIDENT partage les propos de **M. POUZAINT**.

M. PERON indique qu'il s'agit d'un chantier nouveau qui s'est ouvert dans le cadre de la structuration de la Nouvelle Université qui est celui de la création d'une nouvelle identité en janvier 2020. L'objet de ce point est de présenter les problématiques de travail et la méthode avec laquelle l'Etablissement va s'attaquer à ce sujet.

Quand on parle d'identité, en matière de communication, on touche le domaine de la symbolique et des identités complexes. C'est ce qui en fait l'intérêt et cette question de la représentation, anime toutes les organisations et tous les systèmes politiques. Il y a un particularisme français avec une séparation historique entre les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, un mode de fonctionnement complexe, de multiples structures, d'appellations, de labellisations. La dynamique du grand emprunt n'a pas aidé en termes de clarification des choses pour des personnes qui ne sont pas à l'intérieur du système. Quand on regarde cela d'un œil extérieur, si on se met à la place des parents, des étudiants, d'entreprises et autres, il n'est pas facile de s'y retrouver dans l'accumulation des acronymes. Aujourd'hui, on pourrait dire que nous sommes dans un système d'enseignement supérieur français qui est un écosystème assez illisible pour des personnes qui ne sont pas initiées. Quand on arrive dans le monde de l'enseignement supérieur, c'est la première chose qui frappe. A l'intérieur même des établissements, nous sommes face à un empilement de symbolique des statuts sociaux, d'acronymes etc. qui sont autant de barrières, il faut en avoir conscience. L'Université de Strasbourg a fait un travail de recensement des acronymes. Ils ont créé un lexicographe en ligne pour traduire les 980 acronymes qui existent au sein de leur Université. Tout milieu professionnel génère aussi ces acronymes et ces termes métier. Cela se traduit aussi en termes d'image, en termes de visuel. Aujourd'hui, sur l'enseignement supérieur

recherche nantais, d'un point de vue simplement visiteur, il y énormément d'entités, énormément de logos. Il n'est pas facile de s'y retrouver quand on est une entreprise, un parent, un lycéen dans les nombreuses structures qui existent. L'Etablissement génère aussi sa propre complexité. Il y a beaucoup de logos existants avec les plus de 40 laboratoires, les 20 Composantes, auxquels s'ajoutent les départements, les services etc., chacun ayant son identité visuelle. Il y a donc une problématique de lisibilité. **M. PERON** entend souvent : « Nous avons un problème de lisibilité, les gens ne nous voient pas, ne nous comprennent pas. On ne sait pas que l'on fait partie du même ensemble ». C'est la symbolique que l'Etablissement renvoie à ses publics. Cela n'a rien d'incroyable à l'échelle universitaire. Beaucoup d'universités sont dans la même situation. C'est le fruit d'une construction historique. L'Université s'est développée rapidement pendant 50 ans. Il y a un contexte national qui change et beaucoup d'établissements prennent aussi ce virage.

L'enjeu est un enjeu de visibilité qui soit partagé. Il y a cette opportunité d'essayer un peu de rationaliser l'écosystème visuel et de voir jusqu'où l'Université peut aller dans ce travail. L'objectif est bien de créer une identité commune qui soit porteuse des valeurs de l'Etablissement, qui soit porteuse aussi d'une promesse de rassembler différents acteurs, de fédérer les communautés, d'incarner l'ambition et qui soit aussi respectueuse de la diversité de l'identité de ses membres. L'objectif n'est pas forcément d'imposer une identité qui sera supra, qui va écraser tout le reste. Il faut composer avec cette communauté qui est complexe, qui est riche.

Quand on aborde un chantier comme celui de la création d'une nouvelle identité, quelles sont les problématiques qui se posent ?

La première étape, c'est ce travail de réflexion sur l'identité en tant que telle avec des valeurs. Il y a une démarche de réflexion autour du nom, autour de la création d'un logo, d'un territoire graphique, mais surtout autour de l'architecture de marque. Il s'agit de réfléchir sur la manière dont vont s'articuler deux marques, l'identité de la NUN et celle de toutes les structures qui la composent. Plus une structure fonctionne en mode ultra vertical, plus tout le monde va s'appuyer exactement sur la même identité sans bouger d'un pouce. Plus une entité est déconcentrée, plus elle laisse les structures assumer leurs spécificités.

A l'Université d'Arizona, l'identité de l'Université prime très largement. Derrière, il n'y a pas forcément d'espace d'expression pour ses composantes. L'avantage, c'est que ça montre un visage unifié. L'inconvénient, c'est qu'il n'y a pas cette espace d'expression.

Sorbonne Université s'est créée en janvier. Il y a un autre parti pris qui est celui d'une approche par pôle. Les identités des composantes ont été mises de côté. Tout a été resserré sur trois pôles. Il s'appuient sur une identité forte.

A Aix Marseille Université, c'est l'inverse. Ils ont placé la marque de l'Université en mineure et ce sont les composantes que l'on voit en priorité avec un espace sur le côté qui permet d'aménager quand même l'identité des composantes.

A Harvard Université, on est sur un blason. Ils sont attachés à des couleurs, à une typographie. Tout le monde n'est pas forcément sur la même ligne. Il y a une expression autour des blasons.

A l'Université de Strasbourg, ils ont fait tout un travail graphique. Ils sont allés explorer la complexité. C'est à la fois un bon exemple et à la fois un contre-exemple. Ils ont créé un langage de marque qui aujourd'hui est assez complexe et n'a pas suscité d'adhésion en interne. C'est le risque en allant sur quelque chose de très explosé. L'adhésion peut ne pas se faire.

A l'Université Paris Sciences et Lettres, PSAL a été accolé à côté de la marque des UFR.

Au sein de l'Université de Nantes, il y a des composantes qui sont intégrées dans des réseaux nationaux (IAE, Polytech, IUT). Il va falloir composer avec cette particularité.

Aujourd'hui, la création de la NUN est l'opportunité de faire évoluer le nom de l'Etablissement. C'est un moyen d'emmenager les autres membres fondateurs de la NUN.

En France, à la faveur des rapprochements entre établissements, les choses bougent. L'Université de Toulouse 2 le Mirail est devenue l'Université de Toulouse Jean-Jaurès. C'était un changement de nom nécessaire pour eux puisqu'ils avaient beaucoup pâti des mouvements sociaux. L'image qui leur était accolée était devenue très négative. Ils ont senti le besoin de la faire évoluer.

L'Université Paris Ouest Nanterre la Défense est devenue l'Université Paris Nanterre, et ce afin de simplifier.

Au Mans, ils sont revenus sur le nom de leur ville puisqu'il y a une richesse pour le Mans à l'international, notamment connu pour les 24 H : Le Mans Université.

Il y a des universités qui se réfèrent à un indicateur géographique qui évoque des choses à l'international : Université Savoie Mont Blanc. L'Université de Normandie est le rapprochement des universités de Rouen et de Caen.

Université de Rennes qui doit sortir plus officiellement l'année prochaine.

Aujourd'hui, un prestataire a été retenu pour accompagner l'Etablissement dans cette démarche. C'est un métier qui est spécifique. La démarche est financée sur le budget NEXT. Concrètement, il y aura 35 entretiens individuels, en interne et en externe : l'ensemble des doyens, des directeurs d'UFR, des représentants des collectivités, de laboratoires. Il y aura également deux tables rondes, également pour faire débattre, à la fois Centrale Nantes et l'Université de Nantes. Un benchmark sera réalisé pour nourrir la réflexion.

L'objectif est d'arriver en mars avec les recommandations qui seront faites, avec les valeurs que portera cette nouvelle identité, d'être au clair sur l'articulation entre les différentes identités. La réflexion peut aboutir à faire évoluer les logos de l'ensemble des composantes de l'Etablissement. Il faut en avoir conscience.

La deuxième phase commencera au mois de juin et ira jusqu'au mois de janvier prochain, avec un deuxième appel d'offre. Cette fois-ci, ce sera une prestation qui sera plus centrée sur la création du logo. Cela va être un gros travail de déploiement à l'échelle de l'Etablissement. L'objectif est de voir disparaître toute trace du logo actuel pour qu'en janvier 2020, il y en est un nouveau qui apparaisse. Au point de vue opérationnel, ce sera très lourd. Il conviendra de s'appuyer sur le réseau des chargés de communication de l'Université.

D. OBLE approuve ce qui a été dit sur la complexité de l'enseignement supérieur et de la recherche. Si on utilise des acronymes, elle pense que l'on comprendra encore moins. L'Université et le territoire, ça parle à tout le monde. Il faut être simple. Par ailleurs, avoir autant de talents au sein de l'Université et faire autant appel à des prestataires extérieurs, cela l'interpelle.

M. PERON répond qu'un prestataire intervient car il va y avoir des échanges avec les composantes pour connaître leurs attentes. Si **M. PERON** mène lui-même les échanges, ces derniers seront faussés. L'échange ne sera pas neutre et n'aura pas la même qualité, parce qu'il y aura un enjeu directement. Le prestataire aura cette neutralité qui permet de faire remonter librement les choses. Sinon, le risque est de prendre des décisions avec des points de vue qui n'auront pas été révélés.

M. CARBONI demande s'ils ont l'assurance que ce ridicule acronyme NUN va disparaître, car il pense que n'importe qui connaissant l'anglais sait que « NUN » renvoie à un compte paillard de CHAUCER ou renvoie au néant.

Mme MORERE remercie pour cette présentation. La méthodologie de travail va permettre de réfléchir ensemble à cette identité. Il y a un vrai enjeu de conciliation entre la diversité et le rassemblement qui est un des piliers de la NUN. La venue d'un prestataire est tout à fait cohérente et en adéquation avec la politique de la direction de la communication.

LE PRESIDENT souligne que la date n'est pas encore fixée mais qu'il y aura probablement début février un Conseil d'Administration spécial sur la répartition des compétences.

POINT 7 . APPROBATION DU BILAN SOCIAL 2017

Mme LE FICHANT souligne que l'Université de Nantes est un Etablissement dynamique. En 2015, il y avait 4 080 personnels contre 4 260 en 2018. Elle souhaite que ce dynamisme s'illustre à travers une politique sociale. Cette politique s'exprime particulièrement par une stabilisation des emplois pérennes, une titularisation et une déprécarisation. Cela se traduit dans les chiffres du bilan social.

Concernant les enseignants-chercheurs, il y a une stabilisation de l'emploi titulaire, particulièrement depuis 2015. On note une augmentation des personnels contractuels. Cela se traduit, et c'était la volonté du Président, en terme de doctorants et post-doctorants pour renforcer l'excellence en matière de recherche.

L'Etablissement n'avance pas aussi vite que **Mme LE FICHANT** le souhaiterait sur l'égalité femmes/hommes. Néanmoins, le nombre de postes de Professeurs des universités augmente tout de même. Concernant les personnels BIATSS, sur les catégories A et B, les recrutements féminins ont été renforcés.

Concernant les personnels BIATSS, on constate une augmentation depuis 2015. Sur le plan des contractuels, cette augmentation est marquée catégorie A, dû essentiellement au recrutement en terme de recherche.

Concernant l'évolution des taux chez les contractuels, les catégories A l'emportent, pour les raisons évoquées précédemment. Mais sur le rapport en terme de CDI, c'est un élément d'explication par rapport au moindre recrutement titulaire sur les catégories C, c'est qu'ils sont plus nombreux en CDI, 22% exactement en catégorie C.

L'Etablissement change, les fonctions évolues. Certaines, considérées il y a quelques années comme temporaires peut-être, deviennent petit à petit réellement ressortissant de besoins pérennes. Nous accompagnons cette évolution, justement en cédésant ces personnels, voir en publiant des concours pour titulariser ces agents.

Un effort de repyramidage est réalisé. La pyramide de l'Etablissement était souvent en forme de taille de guêpe, c'est-à-dire un peu réduite au niveau des catégories B. Un effort est fait pour renforcer cette catégorie, y compris en termes de féminisation.

L'accompagnement en termes de formation en management est poursuivi.

Comme bon nombre d'établissements aussi, l'Etablissement constate des difficultés persistantes au regard du recrutement sur certains profils, notamment des électriciens ou des informaticiens. Les rémunérations ne sont pas toujours suffisamment attractives.

Un effort de stabilisation des emplois pérennes est fait. Si l'on calcule la globalité des emplois CDI et titulaires, 74 % des emplois sont des emplois pérennes. Un emploi en CDI est un emploi pérenne. Ce chiffre est relativement stable entre 2014 et 2017. Sur le plan du recrutement contractuel, l'Université de Nantes est stable depuis plusieurs années et même en légère diminution par rapport aux chiffres nationaux, qui sont plutôt aux alentours de 30 % de la population.

Le budget du plan de formation n'a jamais baissé, y compris dans les moments difficiles. Les heures de formation sur le management sont en accroissement. Elles s'adressent autant aux enseignants-chercheurs qu'aux personnels administratifs et techniques. **Mme LE FICHANT** fait le pari que ces heures de management permettront de changer un peu la réflexion sur le handicap, l'égalité femme/homme, la qualité de vie au travail.

Il y a toujours des concours réservés, des recrutements BOE, PACTE.

Les ratios de promotion restent faibles sur les personnels administratifs, techniques et de bibliothèque. En revanche, on constate cette année une hausse des taux d'avancement pour les enseignants second degré. Le Ministère suit particulièrement cette catégorie de personnels depuis 2017.

Les chiffres moyens en terme d'âge concernant les Professeurs d'Université sont les suivants : 53 ans pour les hommes PU et 52 ans pour les femmes PU. Les femmes sont moins nombreuses mais deviennent PU plus jeunes.

Chez les BIATSS, l'âge moyen est de 47 ans pour les titulaires et de 37 ans pour les personnels contractuels.

Il y a eu en 2017, 7 journées de grèves auxquelles ont participé 158 agents.

Concernant les conditions de travail, les congés de maladie ordinaire augmentent, mais les congés de longue maladie et grave maladie diminuent. On note une augmentation des préconisations d'aménagement de poste de travail par la médecine préventive. Cela a un coût, mais cela a un véritable impact sur le quotidien des agents.

Sur le plan des rémunérations, il y a un écart de masse salariale décaissée entre 2016 et 2017 de plus de 6 208 000 €. On observe une hausse des heures complémentaires sur le pôle technologie mais une légère baisse sur les pôles LLSHS, DEG et sur l'ESPE.

Mme OBLE reconnaît que le document est assez agréable à lire. En LLSHS, il y a 10 797 étudiants pour 620 personnels, ce qui fait un ratio de 1 pour 17. A l'inverse, en santé, il y a 846 personnels pour 7 730 étudiants, ce qui fait 1 personnel pour 8 étudiants. Peut-être que cela s'explique, mais elle trouve que le ratio est très différent.

Concernant la formation, pour une université, elle s'étonne du nombre de formations animées par un prestataire extérieur, alors même que l'Université demande aux entreprises de lui faire confiance pour développer la formation continue. C'est donc en contradiction.

Concernant la rémunération, notamment entre les enseignants-chercheurs et les enseignants titulaires et les contractuels, il y a une énorme différence de salaire. Pour un titulaire, en moyenne, c'est 3 824 €. Pour un contractuel, c'est 1707 €.

Il est noté dans le bilan social que les 10 % des agents ayant les plus bas revenus au sein de l'Université ont perçus en moyenne 10 € de moins qu'en 2016. Réciproquement, les 10 % des agents ayant les plus hauts revenus ont perçu en moyenne 48 € de plus qu'en 2016. C'est très révélateur de ce que l'on vit actuellement dans la société, même si c'est sans aucune comparaison possible avec ce qui existe pour les grandes entreprises privées. De mémoire, l'ancien directeur de Sanofi, percevait un Smic par heure sur 24 heures.

Concernant les charges d'enseignement complémentaire, en technologie, c'est environ 40 %. Elle trouve cela énorme.

Mme LE FICHANT précise que c'est un énorme travail, en phase de professionnalisation dans le recueil des données et des analyses. L'Université ne fait pas appel à des prestataires extérieurs pour faire le bilan social, comme certaines universités. C'est la deuxième année consécutive qu'un travail est réalisé avec les organisations syndicales pour déterminer les indicateurs les plus pertinents. Le bilan social est un outil de visibilité.

Mme TRICHET remercie pour ce document précieux avec quantité d'informations importantes. Elle reste sensible à ces différences de rémunérations hommes/femmes qui n'apparaissent pas, ou moins sévèrement, lorsque l'on étudie les salaires des BIATSS par rapport aux enseignants-chercheurs. Globalement, la moyenne, c'est 1 000 € d'écart. C'est énorme. Dès le 6^{ème} décile qui correspond à une rémunération d'enseignants chercheurs, entre femme et homme on a déjà 1000 € d'écarts et on n'est pas à la fin de la carrière. Elle suggère de séparer enseignants-chercheurs et BIATSS, la rémunération mensuelle genrée et par décile.

Elle suggère également de genrer les primes et les heures complémentaires. Elle a été marquée par l'augmentation de 6 % d'heures complémentaires. Dans la filière technologique, il y a un écart de représentativité des femmes. Peut-être que cela joue, mais c'est important de le faire par filière. Si l'on veut trouver les points d'appui pour changer les choses et pas seulement faire un constat, on est obligé de passer par un diagnostic fin de l'Etablissement.

Mme LE FICHANT répond qu'elle a totalement raison. Elle en a discuté avec **Mme KUNTZ**, la chargée de mission égalité femmes/homme. Elle travaille sur ce sujet. On sait effectivement que l'on tient des pistes sur les heures complémentaires, sur les primes PEDR et sur les évolutions de carrière. Les chiffres pourront être genrés en la matière.

M. GRASSET remercie pour ce considérable travail extrêmement informatif. Un tel bilan va être utile à chacun qui s'en empare. Il va être d'autant plus utile, qu'on a matière à le comparer. Il existe un bilan national sur l'emploi scientifique en France. Il est extrêmement informatif. Malheureusement, il a un an de retard à chaque fois. On reçoit aujourd'hui celui de 2016. Pour autant, il est assez édifiant sur la manière dont l'emploi scientifique se répartit dans la nation, entre les différents établissements, les universités d'une part, les EPFT d'autre part, etc. Cette comparaison avec le niveau national serait très pertinente pour le Conseil d'Administration et pour l'ensemble des personnels. Cela ne demande peut-être pas un travail considérable mais il aidera à se positionner.

M. POUZAIN souhaite apporter un complément sur l'explosion des heures complémentaires sur le pôle Sciences et Technologie. L'explication est simple. Si on prend l'exemple de Polytech, des 3 IUT et de Sciences : il y a une phase de restriction de l'emploi alors même que le nombre de licences professionnelles qui sont pour la plupart en alternance augmente. Actuellement, maintenir les ressources propres oblige à faire plus d'heures complémentaires parce qu'il n'y a pas en face les bras pour faire le travail.

Mme BARON trouve le bilan très agréable à lire. Elle y trouve souvent la réponse à ses questions. Elle demande si l'année prochaine il y aura un point sur le télétravail.

Mme LE FICHANT dit qu'un bilan pourra effectivement être fait.

Le Conseil d'Administration approuve avec 34 voix pour et 1 abstention le Bilan social 2017.

POINT 8. APPROBATION DE LA REVALORISATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES PERSONNELS BIATSS DE CATEGORIE B

Mme LE FICHANT informe que le travail initié avec les membres de la commission primes continue. Le choix a été fait cette année de continuer à revaloriser les personnels administratifs, techniques et de bibliothèque. Les personnels titulaires de catégorie B vont bénéficier en 2019 d'une revalorisation globale de 5 %. Le coût de cette revalorisation est de 64 231 €. L'Université travaille également sur une harmonisation des filières ITRF et AENES pour faire en sorte que les personnes qui ont les mêmes fonctions aient droit au même régime indemnitaire. Le coût total est de 30 906 €. C'est un travail mené en concertation avec les représentants du personnel. Concernant les catégories C, l'effort a déjà été fait les années précédentes. La catégorie A sera envisagée ultérieurement. Concernant les personnels contractuels, depuis 2015, la charte de gestion des personnels contractuels permet de revaloriser leur rémunération tous les 3 ans de 5 à 20 points d'indice par mois, suite à l'entretien professionnel et en fonction de leur catégorie hiérarchique. Cette évolution a un coût global pour 2015/2016 de 105 000 € et pour 2018/2019 de 86 000 €.

LE PRESIDENT précise que le Comité Technique d'Etablissement s'est prononcé favorablement sur cette revalorisation.

M. BROCHARD remercie particulièrement la Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social pour le travail réalisé. Il tient à remercier aussi le Président d'avoir tenu ses engagements de revalorisation pluriannuelle des primes et d'harmonisation entre les corps de la filière AENES et de la filière ITRF. Le SNPTES est très satisfait de cette proposition et il pense que les personnels également.

Mme BARON souligne qu'un coup de pouce salarial est toujours appréciable. En revanche, quand elle voit le tableau de l'évolution des salaires sur 4 ans, elle trouve que c'est désespérant, même si elle sait que ce n'est pas la faute du Président. Pour la catégorie B, cela représente 15 € par mois supplémentaires. Du fait de l'évolution du SMIC, de plus en plus de collègues de catégorie B qui ont souvent BAC +2 sont recrutés quasiment au SMIC.

Mme TONNERRE tient à dire qu'elle approuve cette revalorisation. Les catégories B ont souvent des responsabilités de plus en plus importantes. Dans le cadre du déploiement du nouvel établissement, on se reposera aussi beaucoup sur ces catégories intermédiaires qui peuvent assumer des fonctions d'encadrement ou de coordination d'équipes de proximité. C'est essentiel de ne pas les oublier.

Le Conseil d'Administration approuve avec 27 voix pour et 1 abstention la revalorisation du régime indemnitaire des personnels BIATSS de catégorie B

POINT 9. APPROBATION DE LA MAJORATION DE L'IFSE POUR LES REFERENTS SURETE

Mme LE FICHANT indique que c'est une volonté de l'Etablissement d'accompagner les référents sûreté en majorant leur IFSE, et ce afin de valoriser ces personnels qui ont été très sollicités ces dernières années. Il y a 13 référents sûreté désignés à ce jour. Ils sont particulièrement sollicités dans le cadre de Vigipirate. Ils doivent avoir une lettre de cadrage validée par la Direction de l'Hygiène, de la Sécurité et de l'Environnement au Travail. La liste des référents sûreté sera tenue à jour. Le coût chargé pour l'Etablissement est de 10 000 €.

Mme BARON souligne l'effort fait par l'Etablissement. En revanche, elle constate que le type de profil, dans la liste, est assez hétérogène. Cela peut aller d'un responsable de service financier qui est peut-être de catégorie B jusqu'à un chef de service. Dans ce cas-là, c'est le groupe RIFSEEP qui doit valoriser la responsabilité supplémentaire. Elle demande si cela signifie que certains dans le même groupe de fonctions auront ces 60 € supplémentaires. Elle ne comprend pas très bien.

Mme LORET précise que c'est bien en plus. Dans le RIFSEEP, il y a une cotation du poste qui est occupé. Là, il est question d'une mission supplémentaire, ce qui est différent. Il s'agit donc bien d'une majoration qui ira en plus de la prime qui est versée au titre du groupe de fonction. Ce sera d'ailleurs identifié dans le bulletin de paie, avec une ligne particulière d'IFSE.

Mme BARON demande pourquoi il n'est pas plutôt attribué de la NBI.

Mme LORET répond que c'est le choix qui a été fait de faire plutôt de la majoration d'IFSE plutôt que d'attribuer de la NBI. C'est une possibilité ouverte par l'IFSE.

M. BIAIS ajoute que jusqu'à maintenant, c'était une fonction que les collègues assumaient en plus, sans aucune rétribution. Il y a un progrès par rapport à cela. Sur les questions de sûreté, l'Etablissement est de plus en plus mobilisé. Cette semaine, de nouvelles consignes Vigipirate ont été relayées. Les collègues en charge de cette fonction doivent aussi adapter ces consignes à l'échelle de leur site Ce n'est pas une fonction honorifique, loin de là. Il fallait donc avancer sur cette reconnaissance indemnitaire.

Mme SAMI croit savoir que dans le cadre du plan Vigipirate, l'Etat devait compenser les dépenses supplémentaires. Il lui semble que la discussion a déjà eu lieu l'an dernier et qu'il avait été dit que la mission de sécurité devait être assurée par l'Etat. Elle demande si cette majoration est payée dans le cadre de cette compensation de l'Etat.

M. BIAIS répond que l'Université a chiffré plusieurs fois le surcoût des mesures de sûreté mises en place. L'Etablissement a adressé une demande de financement à l'Etat pour avoir un financement soclé. Il n'y a jamais eu de retour positif sur le sujet.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 35 voix pour la majoration de l'IFSE pour les référents sureté

POINT 10. APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA LISTE DES FONCTIONS OUVRANT DROIT A LA NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE (NBI)

Mme LE FICHANT souligne que là encore, cela relève de la volonté de l'Etablissement de manifester son intérêt vis-à-vis des personnels. Cette valorisation est un message fort pour les assistants de prévention comme pour l'ensemble de l'Etablissement. La proposition est de valoriser l'engagement des assistants de prévention en qualité d'assistant de prévention par le versement d'une NBI de 10 points à compter de la rentrée 2019. Il sera nécessaire d'avoir une lettre de mission, d'avoir suivi une formation d'assistant de prévention qui est prise en charge dans le catalogue de formations professionnelles. On ne peut pas cumuler les NBI. Une liste des assistants sera mise à jour. 75 assistants sont identifiés pour l'heure à l'Université de Nantes. Le coût annuel est estimé à 81 000 €.

Mme BARON est satisfaite de cette reconnaissance car très souvent les assistants de préventions sont des collègues de catégorie C qui font face à des situations diverses et difficiles. Ils sont très réactifs.

M. BROCHARD est très satisfait de cette mise en place d'une NBI pour les assistants de prévention. Il souligne que c'est le SNPTES qui est à l'origine de cette demande en commission primes avec l'idée de rééquilibrer les NBI techniques et les NBI administratives. Ils ont constaté qu'il y avait 70 % de NBI administratives contre 30 % de NBI techniques. En mettant en place cette NBI, non seulement cela permet de rééquilibrer mais surtout cela valorise les 75 personnes qui sont sur des missions de prévention qui sont très importantes. L'équivalent a été fait au CNRS en 2012 et est en place dans la majorité des universités. Il était donc anormal de ne pas la mettre en place à l'Université de Nantes.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 35 voix pour la modification de la liste des fonctions ouvrant droit à la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)

LE PRESIDENT se réjouit des 3 mesures précédentes qui ont été approuvées. Dans un contexte d'incertitudes financières, il faut les assumer mais ce sont des engagements qui sont tenus et qui démontrent qu'il peut écouter certaines revendications.

POINT 14. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES MODALITES D'EXONERATION DES DROITS UNIVERSITAIRES

M. BERNOUSSI rappelle qu'en 2016 le Conseil d'Administration avait adopté un dispositif, notamment pour les agents temporaires vacataires au sein de l'Université qui préparent un Doctorat, qui dispense du paiement des droits universitaires. Cette dispense été étendue à tous les doctorants qui soutiennent avant le 31 décembre. L'approbation qui a été soumise au Conseil d'Administration du mois de juin dernier introduisait des restrictions auxquelles ils n'avaient pas fait attention. Le dossier a été repris à zéro. Le dispositif est très clair. Pour tous les doctorants, l'Etablissement rembourse les droits universitaires, quelle que soit leur catégorie, s'ils soutiennent avant le 31 décembre. Pour les agents temporaires vacataires, l'Etablissement rembourse l'inscription de l'année en cours. S'ils montrent qu'ils sont vacataires et qu'ils font 50 heures TD, ils sont remboursés la 1^{ère} année, la 2^{ème} année et la 3^{ème} année. Dans la version précédente, il s'agissait uniquement de l'année de sou-

tenance. Il reste à leur charge la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) qui n'est pas perçue pas l'Université et ne peut pas être remboursée intégralement. **M. BERNOUSSI** tient à remercier **Mme BERNAULT, LE PRESIDENT, M. AVERTY** et tous les services car c'est un travail collectif.

Mme OBLE est toujours très sensible à la situation des doctorants. Elle trouve que cette décision va vraiment dans le bon sens.

Mme SAMI remercie l'équipe politique pour cette décision.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 35 voix pour la modification des modalités d'exonération des droits universitaires

LE PRESIDENT souligne que cela va dans le bon sens.

POINT 15. PRESENTATION DE LA CHARTE DE L'EVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS

M. BERNOUSSI précise que la charte a été approuvée par la commission de la formation et de la vie universitaire.

M. FATTAL présente la charte qui résulte d'un travail engagé depuis un certain temps maintenant et permet de fixer le cadre général de l'évaluation des formations et des enseignements. Un certain nombre de composantes s'est engagé dans cette démarche. Le cadre national des formations prévoit la mise en place de l'évaluation à travers les conseils de perfectionnement, l'organisation des évaluations par le biais d'enquêtes dirigées vers les étudiants, des dispositifs qui concourent à l'amélioration de la qualité des formations et fait enfin le lien entre les évaluations et les conseils de perfectionnement.

Il y a deux aspects, d'un côté l'évaluation avec des processus qui ont été initiés dès 2013 et un pilotage, repris par la DQDD et la DVE en 2014. Il y a eu une deuxième vague en 2017. Concernant l'évaluation des enseignements par les étudiants, il y a une démarche évolutive. Dans un premier temps, ils ont travaillé sur des solutions techniques en s'arrêtant sur un outil canadien Blue-évaluation et engagé la procédure de marché. Se sont engagés dans cette démarche en 2015-2016 l'UFR Psychologie, en 2018, STAPS, Sciences, SUL, Pharmacie et l'IUT de la Roche/Yon. On ne peut que se réjouir de cette évolution.

Le groupe de travail est composé sur la base du volontariat par des élus de la CFVU représentatifs de chacun des pôles et des services pilotes : DVE, DQDD et CDP. Il a élaboré cette charte qui fixe les grands principes et les rôles des acteurs. Son fonctionnement est assez simple : lancement en juin 2018 lors de la CFVU, en septembre 2018, première séance du GT qui a fixé les principes et les acteurs, en octobre 2018, deuxième séance qui a fixé le rôle des acteurs et avant-projet de charte rédigé et en novembre 2018, consolidation du projet.

La vision stratégique de l'Université de Nantes est d'introduire le principe fondateur de l'évaluation pour l'amélioration.

M. FATTAL souhaite s'attarder sur les 4 grands principes.

Le premier concerne la démarche qui soutient l'amélioration de la qualité des formations, des enseignements et le développement pédagogique pour mieux appréhender la perception des étudiants concernant les conditions d'étude, la formation et les enseignements. Il s'agit de s'inscrire dans une réflexion stratégique de l'Etablissement, d'appuyer le pilotage et de développer la notion de citoyenneté académique.

Le second repose sur un dialogue de toutes les parties prenantes et un climat de confiance en s'appuyant sur des règles de confidentialité qui respectent l'individu et les besoins de l'équipe de pilotage. L'anonymat est assuré et les procédures sont claires, lisibles, formalisées.

Le troisième principe implique l'ensemble des acteurs et repose sur des parties qui s'adaptent à la diversité des contextes. Il définit le rôle et la responsabilité de chaque acteur.

Enfin, cette démarche est soutenue par l'ensemble des acteurs de l'Université de Nantes par la coordination et la concrétisation des processus d'évaluation et bénéficie d'un soutien des services. Il est mis à disposition des enseignants et des équipes enseignantes des ressources et des outils adaptés. Elle permet de mesurer et valoriser le développement pédagogique et le pilotage des formations.

L'Université déploie la politique d'évaluation des formations, les axes stratégiques, le cadre, les principes et les moyens institutionnels. Elle propose aux composantes les moyens humains, financiers et techniques.

Les composantes s'adaptent avec leurs spécificités, communiquent auprès de tous les acteurs pour assurer la promotion de tous ces outils, soutiennent l'adhésion, assurent la lisibilité et rappellent à leurs étudiants l'importance de ces évaluations. Elles soutiennent et valident le processus d'évaluation.

Les équipes pédagogiques participent activement à l'élaboration des processus et des modalités, s'assurent de l'implication de toutes et tous dans la démarche, promeuvent la démarche auprès des étudiants, rendent lisible auprès des étudiants le bilan.

Les enseignants se font le relais auprès des étudiants pour participer à ces évaluations.

Les services mettent à disposition les moyens humains, techniques, méthodologiques et administrent cette évaluation dans les composantes.

Concernant les étudiants, ils remplissent les questionnaires de manière constructive et bienveillante. **M. FATTAL** souhaite leur implication de plus en plus importante.

Mme KERBART tient à rappeler l'importance de cette démarche et la fierté des élus étudiants, de voir l'Université de Nantes s'impliquer dans cette démarche. Au niveau national, il y a déjà beaucoup d'enquêtes sur le bien être étudiants. Le fait que l'on mette à disposition des étudiants des outils qui leur permettent d'être acteur de leur formation est une bonne solution.

Mme MORERE souligne que cette démarche sera un levier essentiel pour l'Etablissement futur. C'est un autre exemple de co-construction. Il y a une démarche d'élaboration des questionnaires menée en lien avec les équipes pédagogiques. Elle remercie particulièrement la DQDD et le CDP. Elle insiste sur cette alliance qui marche très bien et qui montre que l'évaluation en soit est moins importante que tout le chemin qui y mène et que les leviers d'amélioration qui peuvent être envisagés ensemble avec l'accompagnement du CDP.

M. FATTAL s'associe à ses remerciements et tient à saluer les équipes qui font un travail remarquable.

Mme SAMI en a entendu parler en CPCG de l'UFR Sciences. Elle avait demandé quand aurait lieu une évaluation des évaluations. Il y a un certain nombre d'années, il avait été construit des évaluations qui au fur et à mesure des années ont été améliorées. Les étudiants faisaient des remarques sur telle ou telle UE. Elle s'en est toujours servie ainsi qu'un bon nombre de ses collègues. Depuis quelques années, ils ont vu arriver des nouvelles évaluations sous forme de camemberts et il leur a été demandé d'arrêter d'évaluer tel qu'ils le faisaient. Elle n'a pour sa part rien tiré des évaluations officielles de l'Université. Elle confirme être pour les évaluations mais aimerait qu'elles soient évaluées pour qu'elles soient de vraies évaluations qui lui apprennent quelque chose et disent quelque chose de la formation et des formateurs.

M. FATTAL s'est rendu compte qu'il y avait des remarques, parfois même des freins de la part de certaines UFR. C'est tout ça qui nous construit, qui nous fait évoluer. Il y a une concertation permanente avec les composantes sur ces évaluations. Il existe également des rapports d'évaluation des formations qui ont été mis en place, certes avec des camemberts, mais aussi des explications et des encadrés liés aux travaux des étudiants ainsi que leur remarques. Il s'étonne donc de la remarque de **Mme SAMI**. Il est d'accord avec elle, le but n'est pas d'évaluer pour évaluer mais pour l'amélioration continue pour l'ensemble des collègues. Il a été mis à disposition des pôles et des composantes des outils, notamment Blue evaluation, qui permettent d'aller plus vite dans le traitement de la donnée

LE PRESIDENT remercie pour cette présentation et ce travail clair et apaisé et ajoute que le principal levier d'amélioration, ce sont les étudiants.

POINT 16. ELECTION D'UN REPRESENTANT ETUDIANT AU CONSEIL DOCUMENTAIRE DU SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION

M. BERNOUSSI rappelle que lors de la dernière séance, faute de candidats, le Conseil d'Administration n'avait pas pu procéder à l'élection d'un représentant étudiant.

Mme KERBART, au nom d'interasso Nantes, souhaite justifier son vote pour le candidat de Polytech. Ce vote s'inscrit dans une volonté d'inclusion d'un candidat de Saint Nazaire qui vient d'une école peu représentée dans les instances universitaires.

Mme SAMI, rejoint **Mme KERBART** mais elle ne donnera pas de consigne de vote et souhaite savoir d'où viennent les étudiants déjà élus pour avoir une représentation un peu plus large.

Le Conseil d'Administration procède à l'élection d'un représentant étudiant au Conseil Documentaire du Service Commun de la Documentation :

Membres du Conseil d'Administration présents ou représentés : 35
Est élu : M. Marc-Alexis MAGAND, 29 voix

POINT 17. APPROBATION DE TARIFS

Mme OBLE souhaite faire deux remarques. Sur le DU Chargé de projet en développement durable, le tarif pour les salariés ou demandeurs d'emploi financés est de 4800 €. A sa connaissance, il n'y a pas de financement pour les demandeurs d'emploi sur cette formation-là, ni par Pôle emploi, ni par le Conseil régional.

Sur les formations en Français Langue Etrangère, actuellement il n'y a plus la possibilité de financer ces formations pour les demandeurs d'emploi. A titre d'exemple, 40 % des docteurs qu'elle suit sont des docteurs étrangers, qui dans le secteur de la recherche n'ont pas forcément besoin de maîtriser la langue française puisque tout est en anglais, mais lorsqu'ils veulent se reconverter, notamment dans le secteur informatique ou sur de l'enseignement, ils ont besoin de maîtriser le français. Elle insiste sur le fait que l'Université devrait se rapprocher du Conseil régional ou de Pôle emploi pour avoir enfin la possibilité de financer de la formation FLE.

M. BERNOUSSI indique que ce sont les tarifs proposés par le Service Universitaire de Langue, mais il y a aussi l'Université Permanente qui offre des tarifs moindres.

Mme MORERE pense que concernant le SUL, il y a vraiment des liens à renforcer avec la Région . Une réunion de travail est organisée prochainement. Elle pourra en reparler rapidement.

Mme SAMI souhaite faire un focus particulier sur le tarif du parcours du Master 2 « Marine » qui est de 8 000 € pour les étudiants hors UE. Elle en a déjà parlé au Conseil de gestion de l'UFR Sciences et ce bien avant le courrier du Ministre. Elle précise que c'est un Master de formation initiale, pour lequel, seulement 4 étudiants ne payant pas de droits universitaires au taux plein sur 12 peuvent en bénéficier et ce afin d'autofinancer ce Master. Au-delà du fait que pour une formation initiale cette formation doit s'autofinancer, le montant de 8000 € pour un étudiant hors UE est discriminatoire.

M. BERNOUSSI, pense que c'est la même situation que pour les Masters de Polytech. Ce sont des Masters internationaux et normalement ils ne comportent pas que de la formation initiale. Ils doivent comporter des formations FLE, il y a des liens avec des universités étrangères, des liens avec des entreprises et une technicité particulière. En revanche, ils doivent être ouverts aux étudiants locaux au même tarif qu'un master normal.

Mme SAMI considère que la différenciation entre étudiants UE et non UE est quand même discriminatoire.

LE PRESIDENT pense que ce Master est ciblé sur certains établissements et qu'il y a des ententes entre eux. En fait, certains sont dans l'UE et d'autres ne le sont pas. C'est certainement pour cette raison que c'est spécifié. On sait à l'avance que cela va se faire sur un réseau et c'est la raison de cette écriture.

M. AVERTY précise que l'on parle de Masters internationaux en langue anglaise. A partir du moment où l'on met en place ce genre de Masters, on rajoute des éléments pour acculturer les étudiants étrangers qui viennent à la culture française, avec des cours de FLE. Il y a un certain nombre de dispositifs mis en place spécifiquement pour l'accompagnement de ces étudiants.

Le Conseil d'Administration approuve avec 28 voix pour, 3 abstentions et 4 voix contre, les tarifs.

POINT18 . QUESTIONS DIVERSES

Mme OBLE, même s'il ne s'agit pas d'une question diverse, souhaite prendre la parole pour appuyer les propos de **M. POUZAIN** et **M. JAOUEN** concernant l'I-site – Usine du futur et rappeler à quel point il est essentiel de prendre en compte la dimension écologique ou développement durable. Elle rajoute la dimension sociale dans le projet Usine du futur pour permettre le maintien de l'industrie en région, sans se dispenser de la question : Comment produire autrement et quel accompagnement des salariés dans toutes les transformations et transitions que l'on vit ? Elle souligne aussi l'importance des profils SHS, notamment sur les projets pour répondre aux enjeux climatiques et l'accès à l'emploi pour tous.

LE PRESIDENT est tout à fait d'accord et rajoute que l'innovation n'est pas que technologique, elle est également sociale, managériale, éthologique, numérique, etc... Il tient absolument à ces deux thématiques très larges, Santé et Industrie du futur, interdisciplinaires entre elles, qui emportent par effet de sillage toutes ces questions. Elles sont fondamentales.

Mme OBLE rajoute que si l'on regarde les pôles de compétitivité en région ou les ingénieurs filières, il n'y a pas de SHS ou très peu.

M. GRASSET n'est pas d'accord, il existe des ingénieurs filières dédiés aux SHS.

Mme SAMI a appris cette semaine la démission du Président de l'UBL pour cause, entre autre, de désaccord profond entre les différents partenaires. Elle souhaiterait connaître la position de l'Université de Nantes dans le devenir de l'UBL, ce qu'elle défend et que va devenir cette structure. Ensemble a toujours été contre l'UBL mais elle tient quand même à redire que la situation des personnels et leur devenir leur tiennent à cœur.

LE PRESIDENT répond que s'agissant des personnels, il a demandé à toute son équipe d'éviter de parler de « machin », de « truc », de « choses qui ne servent à rien ». Toutes ces phrases sont entendues d'une manière extrêmement violente du point de vue des personnels de l'UBL.

Pour parler de l'UBL, il existe aujourd'hui au sein de la COMUE des positions différentes avec certains qui voudraient continuer sur une COMUE issue des ordonnances, c'est-à-dire allégée, et d'autres qui voudraient tout arrêter en faisant des conventions entre les 25 établissements. Si on défend la première, on sait que certains n'iront pas, notamment les collègues Rennais. Si on défend la deuxième, tout s'arrête et en termes de gestion des personnels c'est une vraie catastrophe. Il défend le diagnostic de 2014 qui selon lui n'a pas changé. Il faut travailler sur un périmètre interrégional, puisqu'on le fait déjà dans tous les domaines. Ce qu'il souhaite, c'est garder de l'UBL tous les éléments jugés positifs. Il a demandé aux 7 universités, dont l'Université de Nantes, de lister les éléments positifs qui apportent une plus-value. C'est éléments ressemblent, modulo l'international qui a été écarté, les préconisations de Bernard DIZAMBOURG qui a fait une étude avec un regard extérieur.

Au niveau vecteur juridique, **LE PRESIDENT** défend, non pas un élément expérimental supra qui aurait vocation à coordonner les stratégies, mais plutôt un Groupement d'Intérêt Public, structure à personnalité morale, de droit public, qui permettrait d'emporter un certain nombre d'actions. Il pense notamment à l'actionnariat de la SATT qui est un plus pour l'Etablissement. Il faut trouver le meilleur équilibre avec la structure la plus légère.

M. POUZAIN précise qu'au vu du texte élaboré par la Directrice générale des services, il y a une certaine urgence pour les personnels et on comprend bien qu'il y a un problème grave. Il ajoute qu'il y a une certaine irresponsabilité d'un certain nombre d'acteurs de la COMUE et notamment des responsables universitaires Rennais qui n'ont pas explicité clairement leur position. La COMUE existe avec des avantages et des inconvénients. La SATT a été citée mais il y a aussi l'action sur le numérique puisque les collègues Brestois avaient une expertise sur le domaine. Que les collègues de Rennes I et Rennes II règlent leur différends sur le dos des personnels de la COMUE c'est « fort de café », après avoir débauché les collègues depuis 1 an et demi. C'est une question de respect envers les collègues.

LE PRESIDENT, pour cette raison, souhaite statuer avant la fin de l'année sur le vecteur juridique de manière à avertir les collègues de la suite en 2019. Pour que cette année soit une année de transition et non une année de dépeçage. C'est aussi pour cela qu'il a soutenu la semaine dernière le vote du budget initial de la COMUE, malgré l'environnement défavorable, pour que ce soit une vraie année de transition et d'accompagnement.

Mme OBLE a le sentiment renforcé d'une extrême complexité. Pour elle, l'UBL accompagnait également tout ce qui était formation doctorale. Si cela se transforme en GIP, elle se demande l'incidence. Vu de l'extérieur, l'UBL est incompréhensible.

LE PRESIDENT répond que ce n'est pas un hasard puisque la co-accréditation du Doctorat se fera jusqu'à la fin du contrat quinquennal 2021. La version light d'une COMUE n'emporterait pas la co-accréditation du Doctorat. Le Ministère n'accorderait plus cette exception. Il faudra trouver un autre montage pour les écoles doctorales quoiqu'il arrive. C'est l'idée qu'il défend. Si toutes les universités sont d'accord, il sera possible d'imposer un modèle à la tutelle. Dans le cas contraire, ce sera très difficile dans tous les domaines, RH, budgétaire, et ça demandera un travail considérable. Tous ces points doivent être clarifiés.

Mme OBLE, ne comprend pas que l'on mette en place des partenariats avec certaines structures alors que tout va changer et que l'on va devoir remettre en place de nouveaux partenariats avec d'autres structures. Ça ne tourne pas rond.

LE PRESIDENT est d'accord avec **M. OBLE**. Il y aurait quelque chose qui ne tournerait pas rond si on ne tirait pas les leçons de ce qui marche moins bien. Collectivement, il y a un processus intéressant et intelligent. Il s'agit de tirer les leçons. Les injonctions de la part de la tutelle depuis des années sont parfaitement contradictoires, il faut essayer de trouver le bon équilibre. Pour Nantes, la priorité c'est Nantes, dans un cadre interrégional plus simple, plus efficace, qui convienne à l'ensemble.

LE PRESIDENT lève la séance à 12 h 50.

